

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHE LA
MOLIERE**

Nombre de conseillers : **Date de convocation** : 07 mai 2024

En exercice : 27	Le 13 mai 2024 19 heures 00, le Conseil Municipal
Présents : 23	de la commune de Roche la Molière, dûment
Pouvoirs : 3	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Excusés : 1	Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric
Votants : 26	BERLIVET, Maire.

Présents :

Eric BERLIVET, Virginie THIEBAUD, Eric KUCZAL, Christine KONICKI, Gilles MAZENOD, Clémence QUELENNEC, Louise DEFOUR, Suzanne AYEL, Serge BONNET, Mireille FAURE, Philippe MONOD, Séverine FRANCON, Marie-Thérèse SZCZECH, Franck POVEDA, Virginie BONNY, Benoît DANSE, Christophe GALLIEN, Bernard FONTANEY, Marie-Hélène NEYRET, Jacques CORVISART DE FLEURY, Josiane BERGER, Hélène FAVARD, Eric MARTINEZ

Excusé(s) ayant donnés pouvoir :

Didier RICHARD à Eric BERLIVET
Alain SOWA à Philippe MONOD
Didier METAIS à Louise DEFOUR

Excusé(s) :

Annie FAURE

Secrétaire de séance : Madame Virginie THIEBAUD

Délibération n°DEL-2024-05-037

Thème : Domaines de compétences par thèmes

Rapporteur : Eric BERLIVET

Objet : **Projet d'établissement du centre musical municipal 2024/2025**

Considérant que l'école de musique municipale va s'engager dans une démarche de demande de classement (Conservatoire à Rayonnement Communal).

Considérant qu'il était nécessaire de s'adapter aux critères de demande de classement du ministère de la culture.

Considérant qu'il fallait réactualiser le projet d'établissement au regard de l'évolution des règles en vigueur, des partenariats et des activités de l'établissement.

Un nouveau projet d'établissement (cf. annexe) a été préparé et validé par le

conseil d'établissement le lundi 8 avril 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve le nouveau projet d'établissement du centre musical municipal**

Pour : 26

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Roche la Molière le 13 mai 2024

Transmission en Préfecture le 14 mai 2024

Affichage le 16 mai 2024

Le Secrétaire de séance
Virginie THIEBAUD



Le Maire
Eric BERLIVET



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



C2M DE ROCHE LA MOLIÈRE

ANNÉES SCOLAIRES 2024/27

« Au C2M la musique s'apprend, se vit et se partage »

Établissement d'Enseignement Artistique à Rayonnement Communal

Jumelé avec les structures musicales de Sao Bras de Alportel au Portugal

Sous convention avec l'Harmonie des Mineurs de Roche la Molière

Parrainé par Daniel KAWKA

Affilié à la Confédération Musicale de France

Affilié à la Fédération des Sociétés Musicales de la Loire

Financé avec le soutien du Département de la Loire

Le mot des élus

Notre équipe municipale est très attachée au développement du territoire par la culture.

Au même titre que le sport, la culture est un élément essentiel favorisant aussi bien l'épanouissement personnel que le bien vivre ensemble. Ici, à Roche la Molière, l'action culturelle tient une place importante dans les politiques publiques initiées par la collectivité.

L'enseignement artistique, assuré par le Centre Musical Municipal, reste une priorité et nous formons le souhait que la ville, avec le soutien appuyé de ses partenaires comme le département, l'Etat puisse donner les moyens à notre service de se diversifier et d'aller encore plus dans les pratiques culturelles et artistiques avec une possible reconnaissance (classement en Conservatoire à Rayonnement Communal – CRC)

Dans l'objectif, d'inciter et d'accompagner aux mieux les usagers dans leur pratique artistique, nous avons la chance de compter sur une équipe engagée et professionnelle.

Tout en respectant le souhait et le parcours de chacun les enseignants savent allier exigence et plaisir.

Exigence pour apporter à chaque usager, quel que soit son niveau et ses envies, les clés de la réussite ; **Plaisir** pour permettre à chaque usager de partager et faire partager ses acquis.

La devise que le projet d'établissement décline n'est pas que des simples mots mais une réalité : Oui « au C2M la musique s'apprend, se vit et se partage ».

Didier RICHARD

1^{ER} adjoint en charge de l'action culturelle

Eric BERLIVET

Maire

Mot de notre parrain

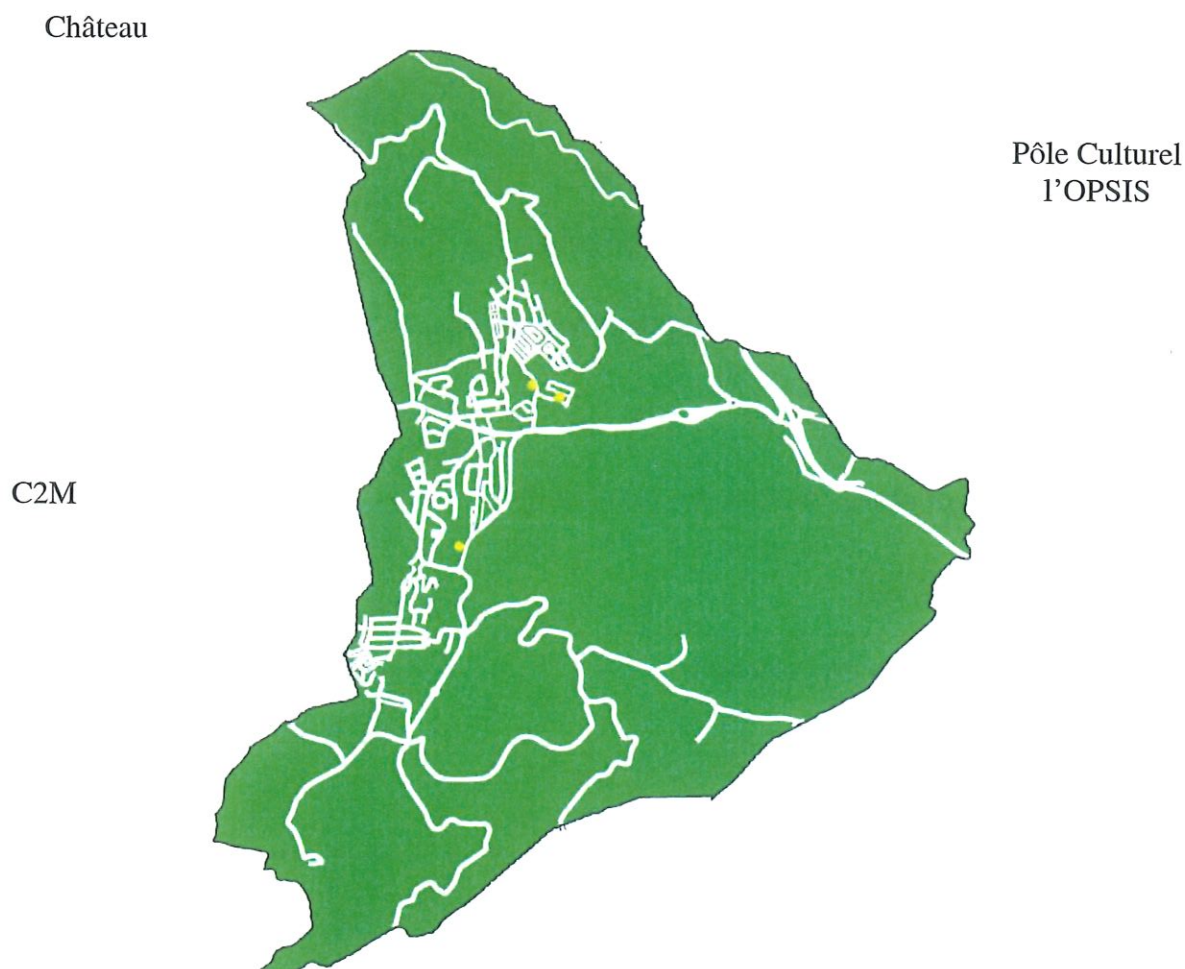
En suivant depuis quelques années déjà le remarquable travail accompli par le directeur du C2M, Mr Hervé FREYCENON et l'ensemble de ses équipes administratives et artistiques, je ne puis qu'ajouter, avec Hubert REEVES qu'avec eux "la musique nous donne accès au cœur du monde, que jouer, interpréter, écouter les œuvres donnent à sentir un irrésistible sentiment d'exaltation et de reconnaissance". Rares sont les établissements de cette envergure en effet, qui apportent tant de joie, de réalisation et d'excellence à la vie de la cité, ce dont peut s'enorgueillir Roche la Molière. La reconnaissance institutionnelle du travail accompli, l'accompagnement à venir d'un tel projet d'établissement par les collectivités, confortent et confirmeront le succès de l'école, conjugaison des talents mis au service de l'épanouissement artistique intergénérationnel que propose le C2M.

En parcourant attentivement les grands axes historiques de l'école, tout comme le déroulé du projet en onze points, le schéma illustrant les activités de l'établissement, le lecteur/auditeur est frappé par la pluralité des propositions, entre pratiques collectives, ateliers, parcours études, cours, qui participent d'une vision holistique de la musique.

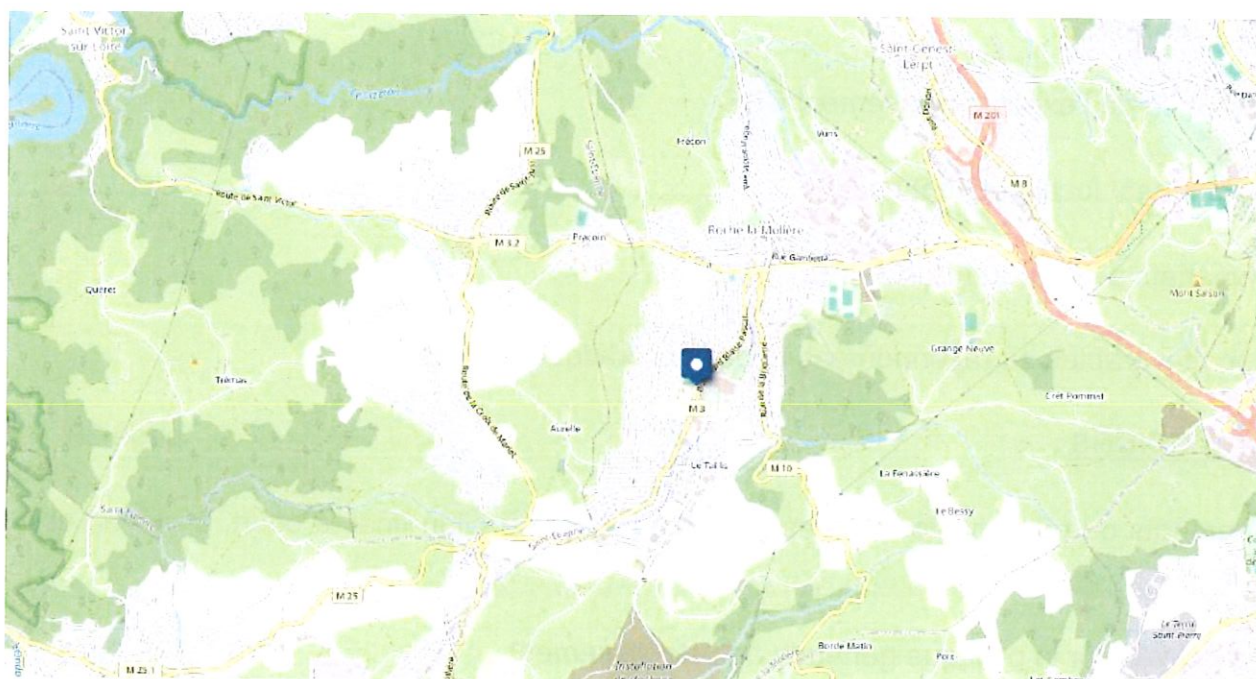
L'art est lien, la musique en particulier unit et réunit, entre jeu et écoute, partage de l'expérience du jeu d'ensemble et réception des publics, entre joie et émotion ; elle fédère et enchante. Ainsi quand l'invitation à la musique à l'échelle d'une ville et d'un territoire capte à ce point les désirs, l'intérêt, crée de telles vocations transgénérationnelles, elle remplit une double mission, culturelle et sociale, participant à l'épanouissement des individus, à la joie de l'accomplissement, à l'unité du groupe social, à la paix. Chef d'orchestre, menant une activité artistique à l'échelle planétaire, je prends plus encore la mesure de l'excellence de cet ambitieux projet, et je suis fier en tant qu'enfant du pays, de voir, mais plus encore d'entendre, d'écouter l'excellence se jouer ici, entre brillants enseignants, talentueux apprentis musiciens et public émerveillé, sur nos terres.

Maître Daniel KAWKA

Carte situant le C2M, son rayonnement et les équipements culturels.



Carte représentant le bassin de vie du C2M au sein de la vallée du Lizon.



SOMMAIRE

Le projet en quelques mots page 4

INTRODUCTION

Un état des lieux et une histoire page 6

Description du contexte socio-économique (étude en annexe 1) page 8

Les missions générales et objectifs de l'établissement page 11

Principaux textes et règlements page 12

Règlement intérieur et des études (en annexe 2)

LE C2M AUJOURD'HUI

Présentation et analyse de l'existant page 14

Les parcours page 16

L'évaluation page 26

L'équipe pédagogique (GPEC en annexe 3) page 27

Les démarches d'ouverture page 28

Les ressources de l'établissement page 32

PERSPECTIVES page 37

Commande de l'exécutif classement CRC

Rayonnement local pouvant évoluer

Partenariats à créer ou modifier

Actions favorables au rayonnement, nouvelles pratiques

CONCLUSIONS page 38

Ajustements ou réorientations nécessaires au regard du bilan final, à court, à moyen et à long terme

Prospectives sur la politique générale de l'établissement

Le projet en quelques mots (résumé)

Un projet d'établissement pour le citoyen qui s'appuie sur les nouvelles demandes culturelles de la ville de Roche la Molière. Pour cela, **le projet d'établissement se veut décliner un projet innovant prenant en compte la transformation des comportements et attentes culturelles en matière d'enseignement et de transmission, tout en gardant un indispensable niveau d'exigence.**

Un attachement particulier de la ville pour le C2M

Les différents élus qui se sont succédés ont grandement contribué à son développement mais aussi baignés dans la vie de l'établissement. En participant à sa création, en y prenant des cours, en intégrant les chœurs ou orchestres.

Un rayonnement géographique

Au cœur de la vallée du Lizeron, l'établissement tient une place centrale et très accessible sur le boulevard Blaise Pascal, également nommée route Métropolitaine M2.

Une équipe pédagogique et administrative de qualité

La grande stabilité de l'équipe, son expérience, sa connaissance du territoire, son ouverture à la formation mais aussi, son renouvellement par des professeurs diplômés d'état font de l'établissement une valeur sûre.

Un projet qui va à l'essentiel en proposant des parcours adaptés aux usagers

Les différents acteurs du territoire ont les idées claires sur les spécificités de l'établissement. Tout en accueillant l'ensemble des publics, nous voulons aborder l'avenir en maintenant un niveau d'exigence. Pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, apprendre le langage musical est une élévation vers la joie et le savoir. Les parcours permettent de raccrocher en permanence le parcours études diplômant.

Le mélange des générations, avec des projets et des ensembles intergénérationnels

Une volonté affirmée de l'établissement depuis sa création est en parfaite adéquation avec la volonté municipale d'interagir entre les différentes générations : accueillir les publics à partir de 3 ans et sans aucune limite d'âge !

La capacité à rayonner de l'établissement

Établissement référent dans le cadre du réseau départemental, ses activités et projets locaux mais aussi internationaux, lui donnent une visibilité.

L'ouverture à tous les publics avec une attention particulière aux plus éloignés de la culture

Nous avons constaté une évolution pour les publics accueillis au C2M. L'aide sociale prévue par notre commune permet aux plus empêchés de venir dans l'établissement. Par ailleurs, nous faisons régulièrement des animations interactives de quartiers et gardons nos portes ouvertes toute l'année !

Être source de proposition pour la dynamique culturelle de la ville de Roche la Molière.

Membre pilote de la commission extramunicipale de la Passerelle des Arts&Culture, le C2M est à l'écoute de toute demande ou projet. L'établissement en propose lui-même plusieurs chaque année scolaire dans un esprit collaboratif.

Une communication qui fonctionne avec son temps.

Sans oublier nos plus anciens pas forcément tous à l'aise avec l'outil informatique, voire des publics réfractaires aux nouvelles technologie, nous utilisons les réseaux sociaux et les applications nouvelles pour communiquer. Par exemple l'application ILLIWAP, une page Facebook ... mais également un site internet pratique et fonctionnel. Communiquer c'est aussi et surtout se rencontrer et échanger, le C2M le permet pour tous les publics.

Des partenariats permettant un parcours artistique d'éducation culturelle tout au long de sa vie.

Des JMFrance et écoles primaires pour les petits, au Collège pour les ados, l'accompagnement adulte et des plus anciens par l'intermédiaire de la conciergerie municipale, nous souhaitons l'ouverture et la rencontre des publics.

Des liens étroits avec les différents services de la ville, l'interservices comme une évidence.

Le C2M, un service dans les services de la commune. Le faire ensemble permet à l'établissement de bénéficier de l'aide précieuse et très régulière des services techniques. De son côté, le C2M rayonne dans les services de la commune tels ; la crèche, le jardin d'enfants, relais petite enfance, PCO, Résidence, ...



INTRODUCTION

Un état des lieux et une histoire

Création de l'école de musique de ROCHE LA MOLIÈRE le 18 mai 1992

Dans le cadre du développement de la musique populaire au niveau du département et de la commune, les membres du conseil d'administration de l'harmonie des mineurs de Roche La Molière ont adopté la résolution de créer une école de musique couvrant l'enseignement de la musique dont la gestion sera totalement indépendante de l'harmonie.

Cette l'école de musique était assujettie à la convention bipartite signée avec la municipalité de Roche La Molière le 15 février 1988.

Les membres fondateurs furent Marie-Hélène SAUZÉA, Joseph FREYCENON et Michel MARTIN.

Ensuite quelques dates marquantes :

En mai 1992, naissance de l'école de musique AIEM dorémi reconnue par l'ADDIM-Loire.

Création **en 1993** d'une chorale adulte et d'un poste de direction de l'école de musique

En 1995 Création d'un jumelage

Jumelage entre le Collège des arts et de la culture de LOUGANSK en UKRAINE et l'école de musique de ROCHE LA MOLIÈRE. Signature d'un partenariat entre les 2 écoles.

En 1996 Changement de présidence

M. Joseph FREYCENON cède sa place à M. Michel MARTIN

En 1997 Décès de M. Joseph FREYCENON

Il était le fondateur et président d'honneur de cette école de musique, président de la fédération musicale de la Loire.

En 1998 Signature le 28 janvier de la Convention tripartite

Convention entre la municipalité de Roche La Molière, l'école de musique et l'harmonie des mineurs.

En septembre 2000

L'école de musique devient centre musical en intégrant ses nouveaux locaux à La Varenne.

En mars 2007

Le centre musical de ROCHE LA MOLIÈRE signe la chartre partenariale et demande son intégration au réseau départemental des enseignements artistiques de la LOIRE dans la

catégorie EMC2 pour la mission principale et dans la catégorie relais de proximité pour la mission complémentaire.

De 2005 à 2011

École référente pour la formation des chefs d'orchestre fédération de l'année 2005 à 2011

De 2001 à 2014

Échanges réguliers avec l'Académie des arts et de la culture de LOUGANSK de 2001 à 2014

Le 1er janvier 2015 - Municipalisation du centre musical

Depuis cette date, 8 années sont passées et l'établissement a poursuivi sa mue. Son adaptation aux règles publiques a été très rapide. Dès la première année, le C2M a été identifié très clairement comme service de la commune. Par ailleurs, un projet d'établissement a été rédigé ainsi qu'un règlement intérieur et des règles de vie.

Ce règlement a été amendé en 2019 afin de l'adapter aux nouvelles conditions d'admission mais aussi en réviser les pratiques et partenariats.

Le présent Projet d'Établissement le remplace.

Installé et reconnu comme établissement référent dans son secteur géographique, le C2M se veut solide dans ses enseignements mais aussi son rayonnement. Menant depuis de nombreuses années une mission d'école relais de proximité pour le Département de la Loire, il est un lieu ouvert et ressource pour les différents publics.

Schéma relais 2008/en cours

Depuis décembre 2016

Au cœur de la naissance du jumelage avec la ville de SAO BRAS DE ALPORTEL dans la région de l'ALGARVE au Portugal. Chaque année scolaire, nous échangeons pédagogiquement et artistiquement parlant avec nos amis portugais.

En juillet 2023

Un nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Loire est présenté pour la période 2023/27. Notre établissement y voit sa place d'école relais de proximité et de centre d'examen confortée.

Description du contexte socio-économique et culturel

Au vu de l'évolution culturelle et réglementaire de notre territoire, la ville de ROCHE LA MOLIÈRE a décidé de quitter le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine. Le SIVO étant amené à disparaître, cette décision était logique au regard de la dissolution à venir. Enfin, la situation géographique du territoire et les nouveaux choix et partenariats culturels étaient des éléments complémentaires pour justifier cela.

Il suffit de regarder les chiffres de l'INSEE au sujet de l'évolution de la population locale pour comprendre qu'elle se transforme.

Une autre donnée a une grande importance, en France en 2024, les moins de 15 ans seront moins nombreux que les plus de 65 ans !

Pour ce qui concerne l'établissement, il observe une demande plus importante de jeunes retraités qui souhaitent intégrer la structure. Avide de savoir et motivés, pour beaucoup ils souhaitent démarrer une scolarité comme tout élève. Le C2M s'efforce de répondre à cette demande dans la mesure possible et du nombre de places disponibles.

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges						
	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	10 330	100,0	9 925	100,0	9 878	100,0
0 à 14 ans	1 847	17,9	1 745	17,6	1 695	17,2
15 à 29 ans	1 809	17,5	1 522	15,3	1 528	15,5
30 à 44 ans	1 937	18,8	1 769	17,8	1 567	15,9
45 à 59 ans	2 420	23,4	2 246	22,6	2 018	20,4
60 à 74 ans	1 397	13,5	1 769	17,8	2 171	22,0
75 ans ou plus	920	8,9	874	8,8	899	9,1

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Évolution de la population rouchonne, population légale au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024 :

Population municipale : 9 863

Population comptée à part : 99

Population totale : 9 962 *

Population DGF 2023 : 10 020 habitants *

*Le projet d'établissement s'appuie sur les chiffres détaillés INSEE 2020 car ceux de 2024 n'étaient pas parus au moment de l'écriture de ce dernier.

Il semble que toutes les catégories professionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous sont représentées dans l'établissement.
Bien évidemment, n'appliquant pas de tarifs au quotient familial, il n'y avait pas forcément une très grande lisibilité sur le niveau de vie des élèves. Néanmoins, les échanges avec les parents, les attestations et factures pour les CE, l'utilisation du tarif social local Pass-Loisirs-Rouchons et une enquête réalisée en novembre 2023 confortent sur le fait que l'école touche toutes les catégories.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle						
	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	8 483	100,0	8 176	100,0	8 182	100,0
Agriculteurs exploitants	4	0,0	9	0,1	16	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	213	2,5	233	2,9	222	2,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	364	4,3	480	5,9	530	6,5
Professions intermédiaires	1 310	15,4	1 221	14,9	1 130	13,8
Employés	1 491	17,6	1 409	17,2	1 404	17,2
Ouvriers	1 504	17,7	1 209	14,8	996	12,2
Retraités	2 275	26,8	2 405	29,4	2 640	32,3
Autres personnes sans activité professionnelle	1 323	15,6	1 211	14,8	1 243	15,2

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Pour information, une étude a été réalisée afin d'étudier le nombre de familles qui ont inscrit au moins 2 de leurs membres dans l'établissement en 2009, 2014, 2020 et à la rentrée scolaire 2023/24. Il est intéressant de la comparer à l'évolution de la taille des ménages pour comprendre l'impact et l'évolution de la consommation culturelle.

2009 = 65 familles de 2 et +
2014 = 64 familles de 2 et +
2020 = 72 familles de 2 et +
2023 = 72 familles de 2 et +

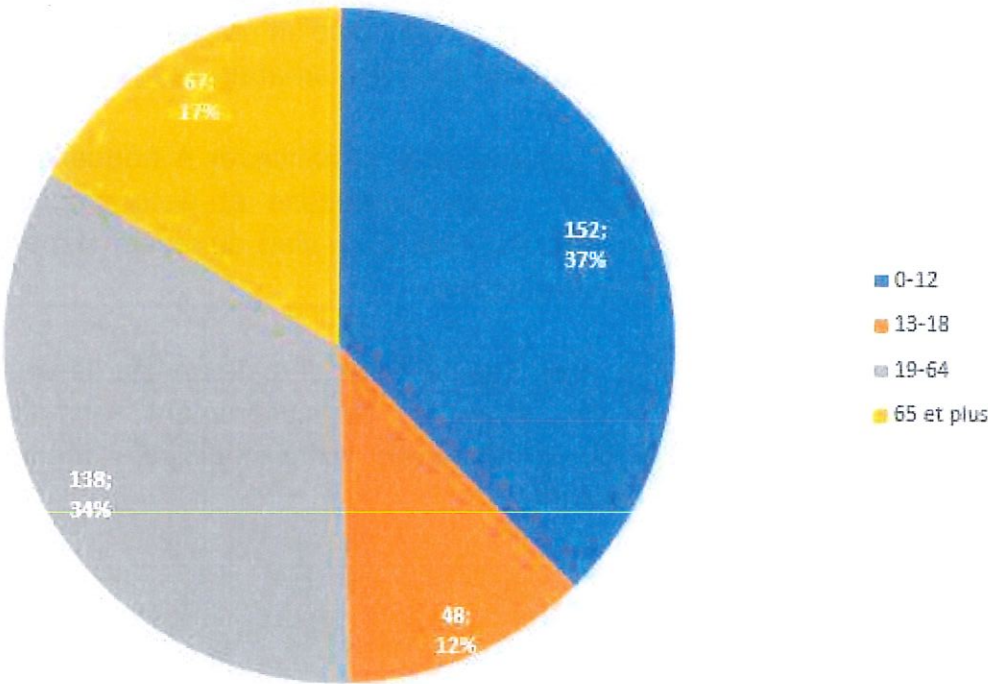
FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968								
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,19	2,99	2,76	2,71	2,57	2,32	2,24	2,18

- (*) 1967 et 1974 pour les DOM
- Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,
- Dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.
- Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments,
- RP2009 au RP2020 exploitations principales.

Le C2M n'est pas affecté par une baisse des arrivées d'enfants dans les cours de jardin, éveil et formation musicale ni par une baisse dans les inscriptions des familles. Simplement, l'établissement a conscience de la présence beaucoup plus importante d'élèves qui se situent dans la tranche d'âges 60-74 ans. Les publics évoluent et il faut en prendre acte. Il faut noter également que les adultes s'inscrivent plus facilement dans un parcours études. En outre, 27% de des élèves sont inscrits depuis plus de 8 ans dans l'établissement. Pour beaucoup, arrivés enfants, ils ont acquis le certificat de 1^{er} cycle, le brevet de cycle II, se perfectionnent et/ou restent sur les rangs de l'orchestre municipal et/ou pratiquent en atelier voire sur les rangs du chœur pour adultes.

Répartition des élèves par tranche d'âge



Les missions générales et objectifs de l'établissement

Le C2M se distingue par son engagement à maintenir un niveau d'exigence élevé tout en favorisant l'inclusion de tous les élèves. Avec cette approche, il permet à chacun de trouver sa place et de s'épanouir dans l'apprentissage de la musique. Il accueille avec bienveillance les élèves de tous les âges et de tous les niveaux, qu'ils soient débutants ou déjà expérimentés. Il offre une variété de cours adaptés aux différents instruments et styles musicaux.

Par ailleurs, il est un lieu d'éducation et d'ouverture et applique scrupuleusement le principe de non-discrimination en ce qui concerne ses modalités d'accueil. Il dispense un enseignement qui prend en compte les dysfonctions (dyslexie, dyspraxie, etc) et les déficiences cognitive, visuelle, auditive et motrice. De surcroît, nous déployons la plus grande des vigilances à l'égard de toute violence et des situations de harcèlement quelles qu'elles soient.

De plus, des personnes sous tutelle et curatelle sont accueillies dans l'établissement. Ils sont accompagnés avec soin et le C2M a une véritable démarche inclusive.

Ainsi, l'établissement encourage les élèves à se dépasser et à atteindre leur plein potentiel. Les professeurs qualifiés et passionnés veillent à ce qu'ils reçoivent un enseignement de qualité et bénéficient d'un suivi personnalisé.

L'école de musique municipale crée un environnement propice à la progression musicale tout en valorisant les talents et les individualités de chacun. C'est grâce à cette approche équilibrée que l'école parvient à concilier exigence et inclusivité, permettant à tous les élèves de trouver leur place et de vivre pleinement leur passion pour la musique.

Le C2M propose un **enseignement initial en musique** : pour cela, nous développons les pratiques artistiques instrumentales et vocales tout en mettant les **pratiques collectives au cœur du projet**. L'orientation du C2M tend vers l'obtention d'un niveau de fin de 2^{ème} cycle pour assurer aux élèves les **acquis minima pour une pratique amateur active et éclairée**.

Ensuite, les grands élèves peuvent se perfectionner et continuer à fréquenter les différents ateliers et ensembles de l'établissement. Nous permettons et accompagnons également l'éclosion de vocations pour ceux qui le désirent, cela par le biais du réseau départemental et en particulier en relation avec le CRR de Saint-Etienne.

L'établissement est donc ouvert à tous, dès l'âge de 3 ans. Il reste un lieu de vie, de rencontre, d'apprentissage mais également un lieu ressource particulièrement dans le cadre de la Passerelle des Arts&Culture (commission culturelle extra-municipale mêlant les entités associatives et municipales de notre territoire).

Principaux textes et règlements

Le Projet d'Établissement s'inscrit dans les textes cadres du ministère de la culture et de la communication :

- **La Charte des enseignements artistiques (2001)** établit les missions générales de service public et les diverses responsabilités au sein des établissements d'enseignement artistique. Elle sert à clarifier le rôle des conservatoires et leurs champs d'action.
- **La loi du 13 août 2004** relative aux libertés locales définit les niveaux de responsabilité et de financement entre les différents échelons de collectivités territoriales : Région – Département – Communes et leurs établissements de coopération intercommunale.
- **L'arrêté du 19 décembre 2023** fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique JORF n°0300 du 28 décembre 2023.
- **Le Schéma national d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre de 2023.**

Il précise que les établissements, en cohérence avec le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :

- Établissent un Projet d'Établissement validé par la collectivité territoriale qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation.
 - S'inscrivent dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés.
 - Fonctionnent en réseau, notamment par le moyen de conventions passées avec d'autres établissements classés ou reconnus ou toute personne morale de droit public ou de droit privé exerçant une mission d'enseignement, de création ou de diffusion.
- La **Loi du 7 juillet 2016** relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

Elle prévoit de nouvelles dispositions de nature à conforter en premier lieu le rôle des collectivités territoriales dans l'accès aux enseignements artistiques et à toutes les pratiques culturelles, qu'elles soient professionnelles ou amateurs. De plus, l'État et les collectivités territoriales « garantissent une véritable égalité d'accès aux enseignements artistiques, et à l'apprentissage des arts et de la culture ».

La **LCAP** fait entrer les établissements d'enseignement supérieur de la création dans le Code de l'éducation par le biais de l'ajout de deux chapitres, l'un consacré aux écoles d'art, l'autre à celles de l'audiovisuel et du cinéma. L'objectif du législateur étant de les intégrer au système européen de Licence-Master-Doctorat (LMD).

- **Le nouveau schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Loire 2023-2027.**
- L'ensemble des activités du C2M s'inscrit dans **l'activité culturelle de la commune de ROCHE LA MOLIÈRE** dont il est un élément fédérateur.

REGLEMENT INTÉRIEUR et des ÉTUDES ci-joint en annexe

LE C2M AUJOURD'HUI

Présentation et analyse de l'existant

L'établissement a su grandir et se développer tout en préservant son identité en gardant un regard, une attention à l'évolution de notre territoire et aux nouvelles demandes.

Le premier temps a permis de proposer l'apprentissage de la musique et d'avoir une organisation claire pour les publics. Très vite, et dans un deuxième temps des spécificités ont apporté une certaine singularité à l'établissement. Nous pouvons citer les échanges internationaux avec l'Ukraine et le Portugal, mais aussi les ensembles et orchestres sans oublier un réseau et un rayonnement particulièrement riche. Ensuite, un troisième temps coïncida avec l'application des règles en vigueur (règlement intérieur, projet d'établissement, ...) et la mise en conformité dans la perspective d'une demande de classement.

Aujourd'hui, l'établissement s'est adapté aux différents publics. Vivant et très dynamique, il est le reflet de la diversité et de la richesse artistique et culturelle locale. Très à l'écoute des usagers comme des bénéficiaires, nous souhaitons être identifié comme un lieu ouvert et ressource. Ainsi, les publics peuvent librement accéder à l'établissement. Les portes sont toujours ouvertes pour un temps d'immersion ou de découverte.

Dans le cadre de l'**Éducation Artistique Culturelle**, nous sommes attentifs au partage et proposons des projets et des interventions auprès des publics de tout âge.

Le C2M a le plaisir d'intervenir au sein de différents services liés à la petite enfance : la crèche municipale, le relais d'assistantes maternelles et le jardin d'enfants.

Il intervient dans le milieu scolaire dans toutes les écoles publiques de notre territoire, cela, en fonction des demandes et après validation des projets par l'académie et les services communaux. Par ailleurs, il propose des temps interactifs de découverte des instruments aux classes des écoles privées et publiques de la commune.

Pour les collégiens, une convention lie le collège Louis GRUNER et l'établissement. Ensemble nous travaillons sur plusieurs projets. Graines de talent qui permet à des adolescents de découvrir la scène pour la première fois. Il y a également un projet d'accompagnement de plusieurs chorales de collège dont celui de ROCHE LA MOLIÈRE par les ateliers de musiques actuelles dans le cadre de l'ARCIS (Association pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second degré).

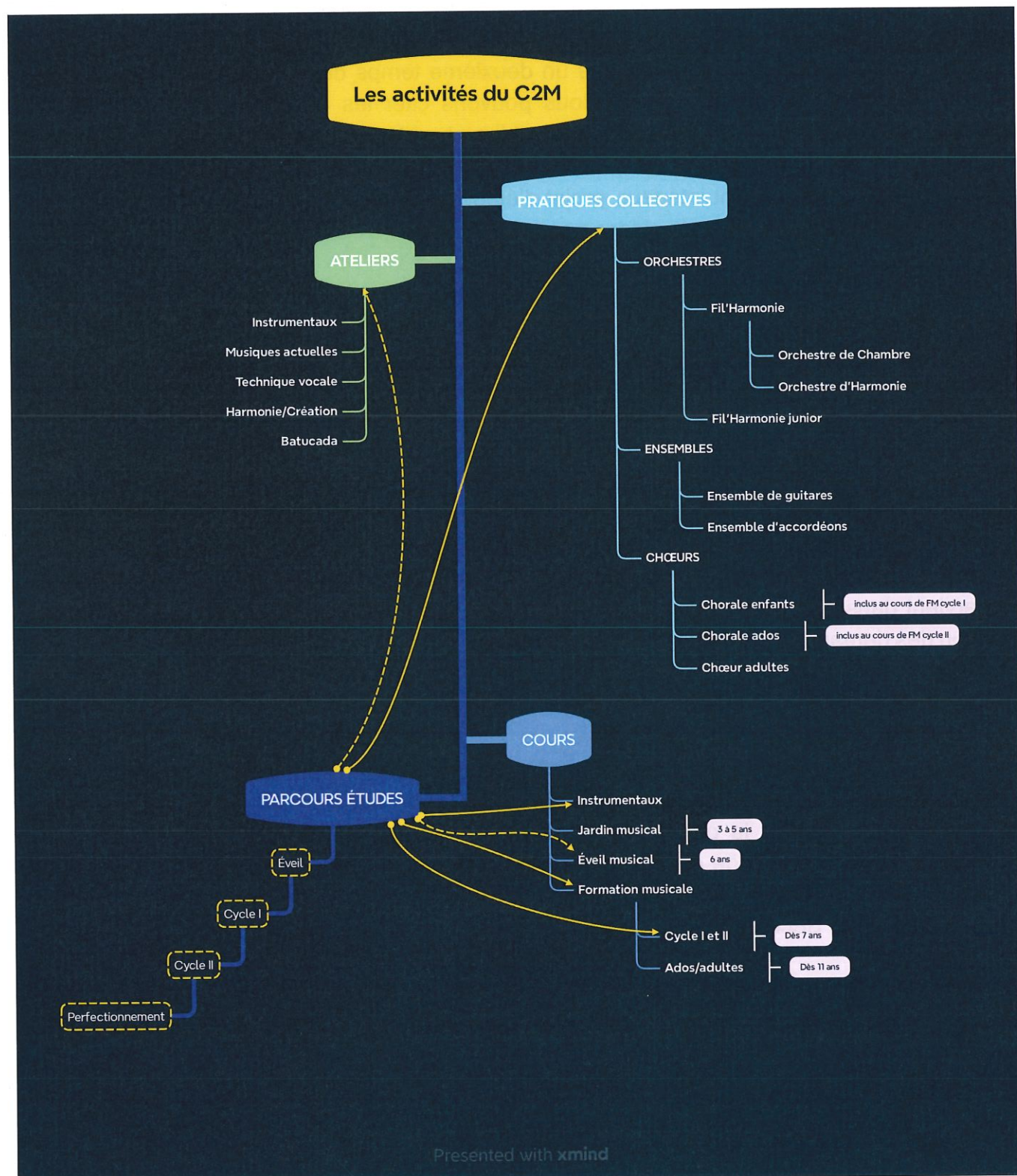
Pour la conciergerie municipale, des temps musicaux sont proposées aux aînés ! Des moments musicaux partagés au sein de la résidence, mais aussi au château rythment la vie culturelle.

Des partenariats permettent donc un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Des JMFrance avec les écoles primaires pour les plus jeunes, au Collège pour les ados, les moments musicaux et concerts interactifs pour les adultes, l'accompagnement des plus anciens

par l'intermédiaire de la conciergerie municipale, nous souhaitons l'ouverture et la rencontre de tous les publics.

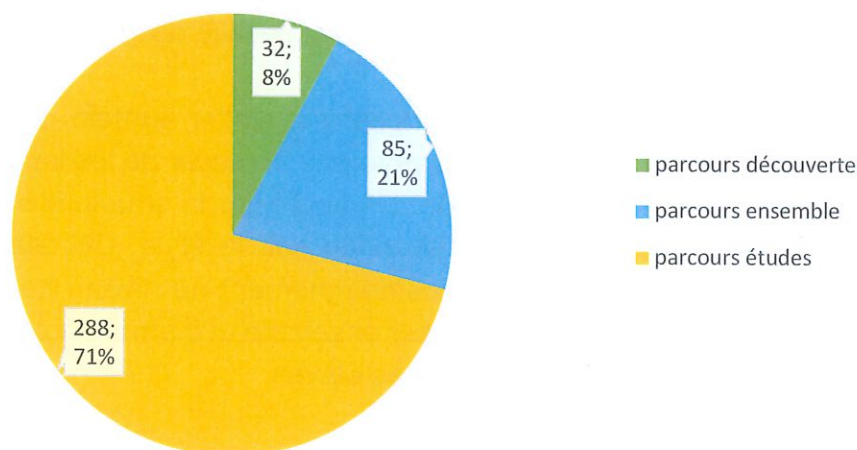
Schéma illustrant les activités de l'établissement



Les parcours

Ci-dessous un schéma représentant le nombre d'élèves par parcours.

Répartition des élèves dans les différents parcours 2023/2024 effectif total 405 élèves



Au cœur du projet et des parcours reviennent trois mots : Collectif, intergénérationnel et inclusion !

La pratique collective est donc moteur d'apprentissage au sein de l'établissement, tout en faisant preuve d'adaptabilité au rythme de l'enfant en limitant pour ceux qui le souhaitent, à deux trajets et venues par semaine au C2M pour les besoins du parcours études (mutualisation de la pratique collective et du cours de formation musicale pour le 1er cycle).

Un travail d'équipe en transversalité et des projets collectifs permettent de donner du sens à l'enseignement.

- Le parcours Découverte

Le C2M propose un parcours découverte aux différentes tranches d'âges :

- Un Jardin Musical pour les tout-petits de 3 à 5 ans. Le cours très ludique s'adresse aux enfants en classes maternelles. A travers différents thèmes travaillés sur l'année, il a pour but d'éveiller et de développer la sensibilité, l'épanouissement, l'esprit de groupe, la concentration, l'écoute, la socialisation et le respect.
- Des cours de Formation Musicale adaptés aux ados et adultes avec les ateliers Pequeno passo, *Primeiro* passo et Grande passo. S'inspirant d'une méthode brésilienne mais pas uniquement, le professeur les emmène à se familiariser avec cette dernière.

Ceux qui souhaitent rejoindre le parcours études, peuvent le faire librement en concertation avec l'équipe pédagogique.

- Un atelier de technique vocale « chanson française » mêlant les générations. C'est avant tout un moment de plaisir partagé autour du chant mais également un projet d'échange entre générations.
- Un atelier de percussion « Batucada » intergénérationnel. Au programme du rythme samba, du partage et de la convivialité ! Ensemble de rue aux accents métissés et colorés utilisant des percussions traditionnelles venant du Brésil. Issue de trois cultures : africaine, portugaise et amérindienne, cette discipline collective accueille tout le monde.
- Un atelier Harmonie. Le but de cet atelier est d'aller au-delà de la partition. Il s'agit de comprendre les principes de l'harmonie tonale. Essayer de les intégrer afin de rendre plus aisée l'exécution musicale d'un texte. En apprécier la structure en utilisant les partitions que les élèves travaillent et ce quel qu'en soit le style. Cet atelier permet également d'intégrer le fonctionnement de l'accompagnement au niveau harmonique et rythmique. Par ailleurs, l'idée est aussi d'improviser ensemble et d'arranger certaines partitions. Enfin, le professeur fait appel à l'inventivité des élèves.

- Le parcours études

Tout en maintenant une indispensable exigence, le C2M a su revisiter et adapter ses méthodes notamment concernant les cours de formation musicale. Une approche ludique et surtout active permet aux élèves de prendre encore plus de plaisir à découvrir l'univers musical.

Il propose un parcours études permettant l'initiation puis le perfectionnement dans une discipline afin d'assurer l'autonomie requise pour toute pratique. De plus, Il permet aux élèves musiciens d'expérimenter et de se former à la pratique musicale collective dès la première année. Ensuite, ils s'insèrent dans les orchestres, ensembles et ateliers de l'établissement.

Ainsi, le C2M offre un parcours construit à l'apprenti musicien qui alterne temps collectif et temps individuel.

Le parcours études sous-entend un parcours diplômant fonctionnant par cycle. Le parcours diplômant est organisé en cycles d'études successifs. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet d'atteindre un certain nombre d'objectifs de formation. L'organisation de l'enseignement en cycles respecte le développement de l'enfant et de l'étudiant. Sa durée est donc variable entre 3 et 5 ans ; dans certains cas et sur avis des enseignants et de la direction, elle peut être inférieure ou supérieure.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par une évaluation des acquisitions, de l'investissement et du projet de l'élève. La formation artistique repose sur une combinaison d'enseignements individuels et collectifs qui sont indissociables les uns des autres.

Le **cours d'éveil musical** pour les enfants de 6 ans en classe CP leur permet de développer la sensibilité musicale et corporelle puis de découvrir les instruments lors du parcours découverte. À l'issue de cette année, ils peuvent intégrer le cycle 1.

Le cours de **formation musicale** à partir de 7 ans tient une place centrale dans l'établissement. Il est indispensable pour devenir un musicien libre et éclairé. Il permet bien évidemment d'acquérir les bases pour une connaissance et une culture musicale qui aidera les élèves tout au long de leur vie et plus particulièrement dans leur pratique instrumentale.

L'équipe pédagogique a révolutionné sa façon d'enseigner depuis plusieurs années. Fruit d'expériences, de formations et d'adaptations aux nouveaux besoins des apprenants, une nouvelle approche a été mise en place par les professeurs. Aujourd'hui, la matière solfège tant redoutée par les parents a été remplacée par la formation musicale. Bien entendu, il faut toujours apprendre pour savoir mais, de nouveaux outils et méthodes ont rendu cette matière bien plus attractive.

En cours de FM, on chante, on bouge, on fait des rythmes (en utilisant des noms d'animaux) avec un instrument ou son corps, on lit la musique, on l'écrit parfois, on la joue sur des Piano 't, on découvre, on invente, on enrichit sa culture musicale, on muscle sa créativité, ...

Ces cours collectifs permettent aux professeurs de présenter une approche différente et complémentaire au cours d'instruments qu'il soit individuel ou en atelier. En effet, pratiquer la musique, c'est avant tout la partager. Cette notion de partage, qui favorise l'écoute de soi, de l'autre, et de soi dans le groupe, est donc prioritaire dans ce cours. Il se veut ouvert à tous, ludique et essentiellement sensoriel.

Objectifs principaux des cours de FM :

- Apporter une formation qui couvre de la manière la plus large possible le champ des connaissances, expériences et savoir-faire musicaux.
- Faire en sorte que ces éléments de formation soient toujours intégrés à une pratique vocale et instrumentale.
- Le cours de formation musicale a aussi pour mission de préparer les enfants à l'appréhension de la scène. Pour cela, nous les faisons participer à différents concerts ou spectacles durant l'année scolaire.

Les contenus du cours varient en fonction des niveaux et des cycles tout au long du parcours études.

Pour le CYCLE I :

- Lecture de notes sur partition.

- Lecture de rythmes à l'aide de fiches (animaux pour le binaire, prénoms pour le ternaire). Elle se pratique debout avec un instrument de percussion sur une musique afin de ressentir la pulsation et de dynamiser le groupe.
- Analyse au tableau.
- Écoute d'instruments et d'œuvres. Découverte des notes avec l'association d'un geste corporel pour bien sentir si elles sont ascendantes, descendantes, les intervalles...
- Préparation de différents concerts à thèmes avec des interventions pouvant être rythmiques (percussions...), visuelles (lasers...) ou instrumentales (pianotes, cloches...).
- Chant et chant chorale pour les concerts de Noël, de printemps et un spectacle de fin d'année, projet transversal avec toutes les classes de niveau cycle 1.

Pour le CYCLE II :

- Lecture de notes sur partition (4 clés).
- Lecture de rythmes à l'aide d'extraits d'œuvres et partitions diverses.
- Théorie/Analyse
- Relevés de séquences mélodiques, rythmiques et harmoniques.
- Chant avec l'apprentissage de la polyphonie.
- Découverte et développement de la polyrythmie.
- Découverte de la création musicale.
- Préparation d'un programme vocal voire polyrythmique pour les traditionnels concerts de Sainte-Cécile/Sainte-Barbe.

Le **1^{er} cycle** constitue une période au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et sa motivation pour la musique, en lui apportant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible. Il permet à l'élève de découvrir de façon globale l'univers musical et d'acquérir les bases d'une pratique collective et individuelle. Il acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique dans la pratique instrumentale et dans la connaissance du langage et du vocabulaire musical. Il acquiert également les outils de base d'une méthode, en vue d'une autonomie.

Le **2^e cycle** est le temps de l'approfondissement, visant à permettre à l'étudiant de s'approprier un langage musical et à lui donner les outils d'une pratique autonome, développer des connaissances artistiques et musicales en abordant différents répertoires et en approchant des esthétiques diverses.

Un **perfectionnement de fin de cycle 2** est proposé aux élèves qui le souhaitent.

Les **examens de fin de cycle** se passent dans le cadre du Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire. Le **parcours études** est validé soit, par une attestation de l'établissement et/ou, par le passage des examens départementaux de fin de 1^{er} et de 2^e cycle.

Le **certificat de 1^{er} cycle** s'obtient par l'addition d'un module « formation musicale », d'un module « pratique instrumentale » quelle que soit l'année d'obtention et d'un module « pratique

collective » en suivant une pratique régulière hebdomadaire obtenue l'année de validation du certificat.

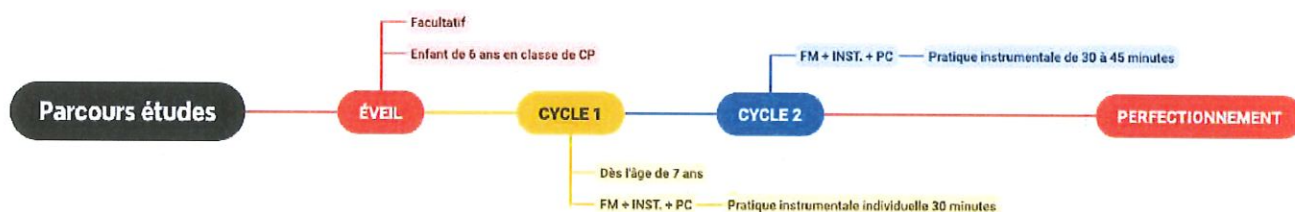
Le **Brevet départemental de 2^e cycle** s'obtient par la réussite à l'examen de la formation musicale ou de la pratique individuelle.

La réussite au Brevet ne vaut pas admission en 3^e cycle. Cette admission est prononcée par le jury de l'examen : on peut donc obtenir soit un « Brevet de 2^e cycle », soit un « Brevet de 2^e cycle » et une admission en 3^e cycle.

Dans le cadre du **REAL** :

Les détenteurs du Brevet départemental peuvent s'ils le souhaitent et en fonction des places disponibles, intégrer, en 2^e CYCLE, les conservatoires du département sans devoir effectuer de nouveaux tests d'entrée.

Les détenteurs de l'admission en 3^e cycle peuvent s'ils le souhaitent et en fonction des places disponibles, intégrer, en 3^e CYCLE, le CRR de Saint-Etienne du département sans devoir effectuer de nouveaux tests d'entrée.



Dans le **parcours études** se trouve également l'esthétique **Musiques Actuelles**.

Les ateliers s'adressent à tous types de musiciens (chanteurs et/ou instrumentistes) ayant acquis une aisance technique et souhaitant la développer dans une dynamique de groupe tournée vers les musiques amplifiées. Les élèves ou les groupes constitués peuvent participer aux épreuves d'examen organisées par le réseau départemental.

1- Objectifs pédagogiques :

- Développer l'autonomie du musicien.
- Travailler l'écoute et le repiquage.
- Pratiquer différentes esthétiques musicales (le blues, le rock, la chanson, la pop, ...).
- Être acteur de sa propre formation.
- Apprendre à trouver sa place dans le collectif.
- Apprendre à se produire sur une scène.
- Travailler la présence sur scène (l'aspect scénique).

2- Les Ateliers à partir de groupes constitués :

- Savoir gérer l'installation de son instrument, le son, l'amplification, les retours, l'équilibre avec les autres membres du groupe.
- Travail du groupe à partir d'un répertoire évolutif choisi ensemble.

- Être à l'écoute de tous les autres instruments.
- Développer les apprentissages (fondamentaux) de la musique en jouant.
- Apprendre à suivre une grille d'accords.
- Apprendre à improviser, lâcher prise
- S'ouvrir à la création et à la composition (collective).
- Apprendre à accompagner des solistes, des chanteurs de toutes esthétiques.
- Éprouver du plaisir à jouer ensemble, sans esprit de compétition, sans jugement de valeur avec cependant, l'exigence d'avancer de progresser dans ses pratiques et ses connaissances.



- Le parcours ensemble

Au cœur même du projet, le faire ensemble est moteur dans nos pratiques.

A chaque période ou cycle correspond un orchestre auquel les élèves peuvent participer. Pour des raisons de convenance mais également pour donner du sens au faire ensemble, la pratique orchestrale n'est pas obligatoire dans le sens littéral du mot cependant, elle est naturelle pour beaucoup d'entre eux.

L'**orchestre municipal** est le fruit d'une belle fusion entre l'Harmonie des Mineurs (doyenne des associations rouchonnes fondée en 1855 pour la fanfare et 1857 pour l'orchestre d'harmonie) et le C2M de Roche la Molière. En effet, le mariage de l'harmonie et de l'orchestre de chambre a donné vie au FIL'HARMONIE.

Intergénérationnel, il permet aux instrumentistes une vraie aventure humaine. **C'est l'orchestre de la ville de Roche-la-Molière !** Pourquoi FIL'HARMONIE ? Car le FIL relie, donne la direction et rassemble. C'est aussi un clin d'œil aux cordes qui composent une partie de l'orchestre (violons et violoncelles). HARMONIE pour l'orchestre d'harmonie mais aussi pour l'idée de vivre en harmonie. Le FIL enrichie l'HARMONIE, il tisse de nouveaux liens, il va plus loin donc il s'ouvre à l'autre.

C'est un orchestre qui mêle à la fois les instruments à vents, les percussions et bien entendu les cordes. Sans pour autant rechercher un quelconque équilibre classique symphonique, il se veut original et singulier du fait de sa composition mais aussi des programmes présentés.

L'orchestre municipal a la singularité de pouvoir former deux ensembles orchestraux distincts, un orchestre d'harmonie et un orchestre de chambre. En fonction des projets artistiques de l'année scolaire, les élèves membre de l'orchestre municipal jouent soit à l'OCRM (orchestre de chambre de Roche la Molière), soit à l'HMR (Harmonie des Mineurs) mais tous se retrouvent dans l'orchestre FIL'HARMONIE.

Dès le début de la deuxième année de pratique instrumentale, les élèves peuvent participer à l'orchestre Fil' Harmonie junior. Ainsi, ceux qui composent cet ensemble ont un niveau allant de la 2^e année de pratique jusqu'au début de cycle II. Un atelier d'initiation à la direction d'orchestre est associé à cet orchestre. Par ailleurs, les élèves y découvrent l'improvisation collective.

Ensuite, du début voire milieu de cycle II jusqu'au perfectionnement, les élèves se retrouvent dans l'orchestre municipal Fil'Harmonie, l'orchestre d'harmonie et l'orchestre de chambre.

Bien entendu, d'autres ensembles permettent aux élèves de pratiquer collectivement leur Art. Il s'agit des ensembles de guitares, d'accordéons et du chant choral. Assez spécifiques aux disciplines ils se veulent néanmoins très ouverts.

L'**ensemble d'accordéons** est le lieu de toutes les rencontres : entre les âges, les styles musicaux, les niveaux de pratique instrumentale ; mais aussi avec d'autres instruments, d'autres pratiques artistiques.

Instrument éminemment polyphonique, l'accordéon sait aussi se faire chanteur. En mêlant la large tessiture de leurs voix (c'est ainsi que l'on nomme les registres de l'instrument), les accordéonistes de l'ensemble s'ouvrent les portes d'un répertoire sans limites. Chacun pourra tour à tour et en fonction de ses capacités techniques expérimenter différents rôles au sein de l'ensemble, du soprano à la basse en passant par l'harmonie ; les "petits nouveaux" pouvant compter sur l'expérience des plus expérimentés !

Cette diversité d'approche est encore accrue par les rencontres et croisements possibles avec les autres musiciens actifs au sein du C2M, amenant les accordéonistes à faire respirer leurs

soufflets à l'unisson de clarinettes ou de cuivres, à équilibrer leur volume sonore avec des chanteurs, des guitares ou des percussions ... l'ensemble d'accordéons peut également devenir à l'occasion un pupitre au sein d'un orchestre.

L'**ensemble de guitares** est composé d'élèves, adolescents et adultes qui découvrent des partitions de styles variés et jouent dans différents contextes et ce plusieurs fois dans l'année. Chaque partition permet aux guitaristes d'évoluer dans la technique de l'instrument et dans l'écoute que chacun a de sa partie au sein de l'ensemble. Cela, qu'il joue le thème, une deuxième voix, l'accompagnement ou la ligne de basse.

Les partitions utilisées pour apprendre les morceaux sont adaptées au niveau et aux besoins de chaque élève : partition classique, grilles, tablatures, audio à réécouter pour travailler l'oreille... Ceux qui le souhaitent peuvent essayer la basse électrique, à tour de rôle, sur les morceaux où sa présence est nécessaire.

Les compétences variées de chacun sont mises en valeur au sein du travail d'ensemble.

Parfois d'autres instruments nous rejoignent pour quelques morceaux (clarinette, violoncelle ...). Notre petite troupe de guitares mêle les sons de cordes nylon et de cordes métal. Ces rencontres avec d'autres instruments donnent encore une autre couleur à notre cénacle. Ce dernier joue aussi régulièrement avec des groupes de chanteurs et avec la chorale du C2M. Ainsi, les guitaristes sont formés à avoir tantôt un rôle autonome, tantôt un rôle d'accompagnateur ce qui permet d'aborder un large répertoire.

Le chœur pour adultes

Le chœur adulte du C2M est un lieu de rendez-vous hebdomadaire où des personnes de divers horizons aiment se retrouver pour unir leurs voix ! Dans une atmosphère conviviale où chacun peut trouver sa place, mais avec une exigence artistique qui permet de proposer des concerts de qualité, la chorale est ouverte à tous ceux qui aiment chanter et ce, même sans connaissance particulière de la musique. Le chant en groupe est source de joie, d'ouverture d'esprit et d'écoute mutuelle.

Chorale enfants et chorale adolescents

Comme expliqué ci-dessus, dans le but de garder une cohérence mais aussi de tenir compte des contraintes des familles, nous avons associé la pratique collective chant chorale aux cours de formation musicale de 1^{er} et 2^e cycle. Ainsi, les élèves pratiquent collectivement la musique et cela donne du sens au cours de formation musicale. Par ailleurs, des spectacles ponctuent l'année scolaire. Organisés avec une vraie cohérence, ils permettent aux élèves de mettre en pratique les différentes notions abordées lors des cours.

Les professeurs attachent de l'importance au choix des programmes abordés et prennent soin à les adapter au niveau de chacun.



Les pratiques vocales au C2M

Parce que c'est un instrument dont chacun dispose a priori, la voix semble constituer une entrée en musique évidente et égalitaire. Sous diverses formes, et souvent de façon transversale, le chant a une présence de plus en plus affirmée dans notre établissement.

Tout d'abord, dans des espaces dédiés :

- Cours de chant individuel au même titre que les autres pratiques instrumentales.
- En ateliers pour un apprentissage à plusieurs.
- En ateliers pour un apprentissage à thème (un atelier « Sing to swing », un atelier « Tricolore » mêlant la chanson française et les générations, les ateliers de musiques actuelles, ...).
- Chœur pour adultes.
- Chorales enfants et adolescents.

Mais aussi au-delà :

- Graines de talents
- Au sein des écoles de la ville (projet ARCIS du collège et interventions en milieu scolaire).

- Dans les services municipaux (interventions auprès de la petite enfance, douceur musicale à la Résidence ...).
- Souvent pour aider à la pratique instrumentale comme expliqué ci-dessous.

Les professeurs de pratique instrumentale l'utilisent tous dans leurs cours. Pour donner le sens au phrasé en chantonnant la phrase musicale, pour corriger immédiatement une note et dans bien d'autres cas. Que l'on enseigne la trompette, le violoncelle, le saxophone ... on utilise toujours sa voix chantée à un moment ou à un autre du cours. Cet instrument, toujours disponible est d'une efficacité indispensable, rapide, et souvent très efficace.

La grande caractéristique de cet instrument ? Aucun intermédiaire entre lui et le chanteur. Cet aspect de la voix a son importance. Il donne la possibilité de faire de la musique à tous les publics. Pas besoin de motricité fine, une personne qui est porteuse d'un handicap physique qui lui empêcherait de porter un instrument par exemple, ou d'utiliser ses mains peut tout de même chanter.

Plusieurs professeurs sont plus ou moins directement concernées et sont amenés à intervenir dans le champ des pratiques vocales :

- Le professeur de chant qui est le référent voix au titre de sa spécialité.
- Les professeurs de formation musicale qui encadrent les chorales enfants et ados.
- Les professeurs qui dirigent le chœur pour adultes.
- Les professeurs qui interviennent en milieu scolaire ou dans le cadre des échanges avec le collège.
- Le professeur en charge des groupes de musiques actuelles.

Les techniques vocales sont prises en charge par des personnes dont les objectifs, les formations et les compétences sont différentes.

Au C2M, il y a des liens entre pratiques vocales et pratiques instrumentales. Les pratiques vocales constituent un vecteur important pour le rayonnement de l'établissement.

L'évaluation

1) Les élèves sont observés et suivis pendant l'ensemble de leur scolarité. Nous prenons soin de les accompagner et d'en faire des apprentis artistes. Appréhender la scène, se produire devant un public, garder confiance en soi tout en acquérant les bases techniques et les connaissances nécessaires à l'épanouissement des élèves font partie de nos objectifs.

2) Deux fiches semestrielles de suivi (février et juin) sont envoyées par mail aux parents. Elles permettent de faire un point avec les familles (une pour la pratique instrumentale et une pour la formation musicale).

NOM :		PRÉNOM :		BILAN		NIVEAU :	
	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Dépassé			
ANALYSE	☐	☐	☐	☐			
LECTURE DE NOTES	☐	☐	☐	☐			
LECTURE DE RYTHMES	☐	☐	☐	☐			
CHANT/SÉQUENCES Mj+m	☐	☐	☐	☐			
PIANOT'/RELEVÉ THÈME	☐	☐	☐	☐			

REMARQUES :

NOM :		PRÉNOM :		BILAN		NIVEAU :	
	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Dépassé			
THÉORIE/ANALYSE	☐	☐	☐	☐			
LECTURE DE NOTES	☐	☐	☐	☐			
LECTURE DE RYTHMES	☐	☐	☐	☐			
LECTURE CHANTÉE	☐	☐	☐	☐			
ÉCOUTE GLOBALE	☐	☐	☐	☐			

REMARQUES :

FICHE DE SUIVI INDIVIDUELLE

ANNÉE SCOLAIRE :

NOM :

PRÉNOM :

INSTRUMENT :

NIVEAU :

APPRÉCIATION GLOBALE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉLÈVE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE :

Certificat 1^{er} cycle (module de formation musicale + module de formation instrumentale + module de pratique collective) :Brevet 2^{ème} cycle :Perfectionnement ou/et CEM 3^{ème} cycle au CRR :

3) Chaque année scolaire, traditionnellement la semaine du lundi de Pentecôte, des « Auditions conseils » sont organisées. Les élèves en classes instrumentales se produisent devant un jury composé des professeurs de l'établissement voire des personnalités invitées. L'objectif premier est de se familiariser et se préparer au passage de futurs examens. Elles servent aussi à apprendre les codes de la prestation publique, à valoriser le travail nécessaire pour la préparation et à prendre plaisir à jouer devant les autres.

4) Le parcours études prépare les élèves au passage des épreuves d'examens de fin de 1^{er} et 2^e cycle dans le cadre du réseau départemental. Il permet également de se perfectionner après l'obtention du Brevet.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se veut très à l'écoute des élèves et des parents d'élèves. Elle est engagée et fidèle à notre établissement et notre collectivité.

Notre fonctionnement fait que les professeurs se rencontrent et échangent régulièrement, de façon institutionnelle par l'intermédiaire du Conseil Pédagogique (instance présentée dans le règlement intérieur en annexe 2) et lors d'échanges réguliers et hebdomadaires.

ÉQUIPE DU C2M

Roche la Molière

en partant en bas à gauche puis de gauche à droite :

- Viviane CHARRETIER Clarinette/Formation musicale/Éveil/IMS
- Nathalie CHAVANNE Flûte traversière
- David DECOUCHANT Saxophone
- Sylvaine DUMAS Guitare/Ensemble
- Christèle FREYCENON Violoncelle/Formation musicale/orchestre
- Hervé FREYCENON Trompette/orchestre/direction d'orchestre/direction
- Audrey GAYTON Piano/Chœur
- Valérie GONZALEZ Piano/Musiques actuelles/Harmonie/Chœur
- Tatiana GOUSSAROV Formation musicale
- Sylvain JAILLARD Percussions/orchestre
- Jérôme MAURY Accordéon/Ensemble
- Caroline SOARES Adjointe-administrative
- Isabelle TRIOLLIER Violon
- Clotilde VACHER Chant/Formation musicale/IMS/Grèche
- Shuai ZHAO Cuivres

**GPEC ci-joint en annexe 3 réservée au Conseil d'Établissement
(mise à jour annuelle).**

Les démarches d'ouverture

1) Jumelage et échanges internationaux

Le C2M a toujours été très ouvert aux différents échanges, notamment internationaux. Vingt-cinq années d'interactivité avec l'Académie des Arts et de la Culture de Lougansk en Ukraine ont permis de tisser des liens et de s'enrichir. Malheureusement, les événements géopolitiques récents ont stoppé brusquement les échanges officiels.

En 2016, notre établissement fut à l'origine du jumelage avec la ville de Sao Bras de Alportel au Portugal. Depuis cette date, chaque année des élèves de l'école de musique de la Filarmonica et des structures culturelles de la ville portugaise viennent travailler à Roche la Molière et vice versa.

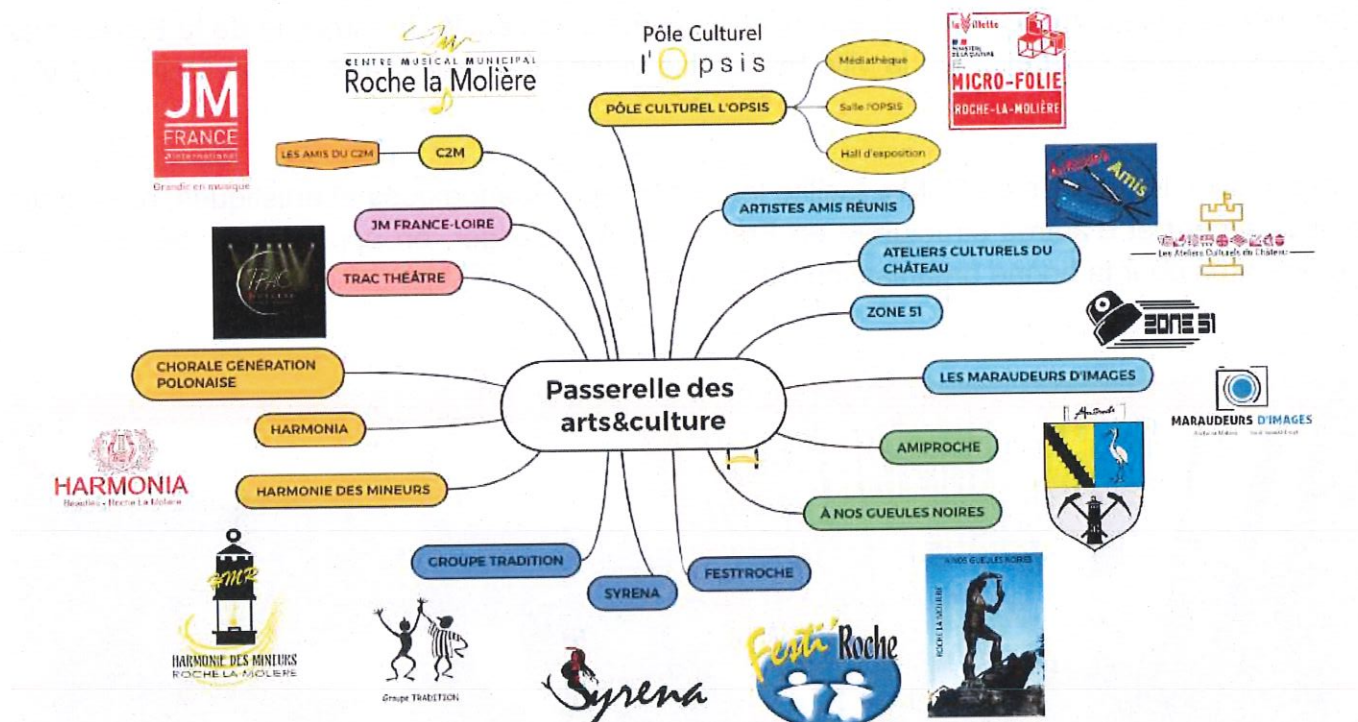
L'association les « Amis du C2M » facilite les échanges pédagogiques et artistiques, entre notre établissement et d'autres structures, en France ou à l'étranger, en apportant toutes les aides nécessaires pour la bonne organisation de ceux-ci.



2) Au cœur de la Passerelle des Arts&Culture

Une commission extramunicipale a été créée en novembre 2022. Très singulière, elle rassemble les entités associatives et les services municipaux dédiés à la culture sur notre territoire.

Le directeur du C2M est le coordonnateur de cette commission qui a pour but premier de rassembler et de fédérer les acteurs culturels locaux. Elle est l'indicateur d'une vitalité démocratique exigeante et interactive.



3) Relais départemental

Le Département de la Loire mène une politique volontariste et clairement identifiée en faveur des enseignements artistiques depuis la mise en œuvre de son premier schéma en 2007. Un nouveau schéma a vu le jour en juillet 2023 pour la période 2023-27.

Dans ce cadre le C2M remplit une mission de relais de proximité et de centre d'examen.

Les grands axes du schéma sont :

- S'appuyer sur un réseau structuré, dynamique, visible et pluridisciplinaire.
- Encourager la formation pour des enseignements de qualité ouverts sur les nouvelles tendances et pratiques.

- Accompagner les établissements d'enseignements artistiques pour le développement des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC).
- Réaffirmer la place des examens départementaux, garants d'un niveau homogène des enseignements.

Sur le plan départemental, nous siégeons au :

- Comité de suivi du schéma (instance de gouvernance).
- Comité des projets pédagogiques et des formations.
- Comité des examens départementaux

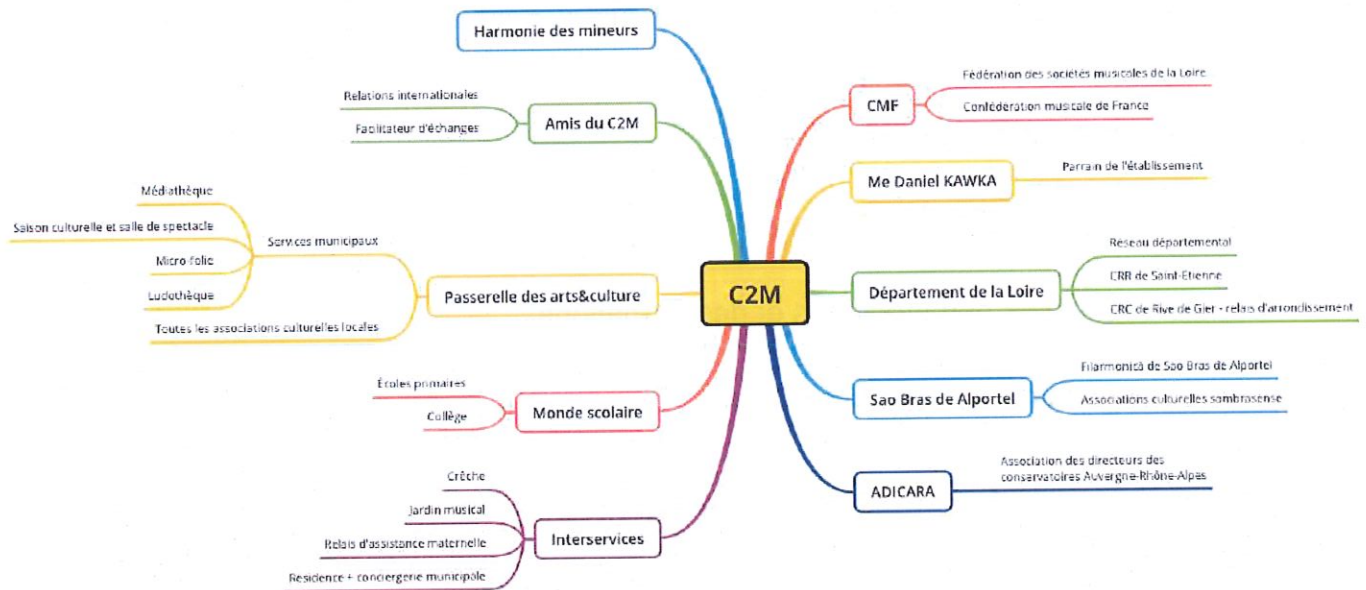
Arborescence du schéma

RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA LOIRE				
TETE RESEAU	DE	RELAIS D'ARRONDISSEMENT	RELAIS DE PROXIMITE	ECOLES
CRR ST ETIENNE*	CONSERVATOIRE L'AGGLOMERATION ROANNE*	DE DE	ST SYMPHORIEN DE LAY	ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE CHARLIEU BELMONT
				BALBIGNY
			GAMEC	LA PACAUDIERE
				RIORGES
				LENTIGNY MUSICOR
				ST JUST EN CHEVALET
			FEURS	PANISSIERES
				ST GERMAIN LAVAL
	CRC BOUTHEON ANDREZIEUX		AREMUZ	CLUB DE L'AVENIR SURY
				ECOLE DE DANSE DE BONSON
				ST JUST ST RAMBERT (MJC)
				ST JUST ST RAMBERT (DANSE ET FORMES)
			ST GALMIER	MJC CHAZELLES SUR LYON
				AVEIZIEUX
				LA FOUILLOUSE
				ST HEAND
				VEAUCHE
	CRC SAINT-CHAMOND		LA FABRIQUE (St-ETIENNE)	ST ETIENNE LE PLATEAU
				ST ETIENNE METARE
				ST ETIENNE SOLAURE
			CAP MUSIQUE LA TALAUDIERE	ST JEAN BONNEFONDS
				CAP DANSE
				ST PRIEST EN JAREZ
				LA GRAND CROIX
				L'HORME
				LORETTE
	CRC RIVE DE GIER*		ROCHE LA MOLIERE	ST GENEST LERPT EMEA
				FIRMINY AVENIR MUSICAL
				FIRMINY CEMEO
				FIRMINY CEMAF
				SIVO
				UNIEUX
			BOURG ARGENTAL	PELUSSIN
				MACLAS
				ST GENEST MALIFAUX HAUT PILAT
				CHAVANAY
				ST PIERRE DE BŒUF

Maitrise de la Loire

4) Les partenaires actuels et les nouvelles opportunités du territoire

Schéma qui présente nos partenaires et le réseau actuel :



Une nouvelle convention a été signée avec l'Harmonie des Mineurs le 1^{er} janvier 2023. La partie artistique/pédagogique de l'association est naturellement confiée au C2M. En fonction des choix de l'association et de la ville de Roche la Molière cet engagement peut être dénoncé voire évoluer avec l'accord des deux parties.

Le C2M cultive ses valeurs, affirme son rayonnement tout en vivant avec son temps

Un établissement stable et rassurant

Les chiffres ci-dessous témoignent très clairement de la stabilité des effectifs de l'établissement. Nos capacités d'accueil, la confiance des publics et notre organisation font que nous inscrivons environ 400 élèves chaque année.

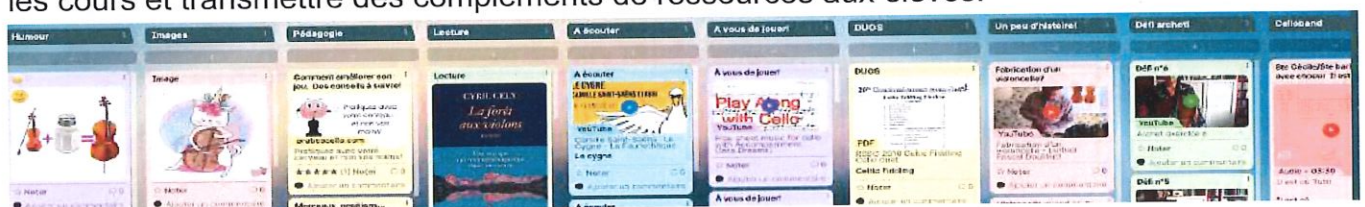
Dans le tableau ci-dessous, l'année correspond à la rentrée scolaire.

Donc 2023 = rentrée scolaire 2023/24

2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
405	402	392	403	415	413	404	412	396	379	378	365	378	378	371

Le numérique un enjeu pour les enseignants et les différents publics.

S'adapter, utiliser, profiter sans oublier que l'apprentissage du langage musical passe aussi par l'écriture manuscrite et la compréhension orale, le numérique est fait d'outils au « service de ». Dans ce sens, l'équipe pédagogique est formée à l'utilisation de différents logiciels d'édition musicale et d'enregistrement. De plus, elle utilise des murs virtuels collaboratifs pour compléter les cours et transmettre des compléments de ressources aux élèves.



Les ressources de l'établissement

1° Budget 2023

Chapitre 12 – charges de personnel	436 000 €
Chapitre 11 – charges à caractère général	23 018 €
Fonctionnement spécifique C2M	7 540 €
Total fonctionnement	466 558 €
Investissement	5 000 €

2° Tarifs des participations des parents

La démarche et l'application du quotient familial pour les familles rouchonnes est à l'étude.

La tarification encourage le faire ensemble et donc la participation active aux pratiques collectives et notamment aux orchestres de la ville.

Participations financières des élèves	110 000 €
---------------------------------------	-----------

3° Subventions

Le C2M est subventionné par le Département de la Loire suivant des critères d'attribution. Tout d'abord, nous recevons une subvention annuelle en fonction du nombre d'usagers inscrits dans l'établissement, ensuite, suivant les missions complémentaires qui nous sont proposées. Dans notre cas, nous sommes subventionnés en tant que centre d'examen ainsi que pour la mission de relais de proximité.

Subventions départementales	51 303 €
-----------------------------	----------

4° Parc instrumental

Nous possédons un parc instrumental assez important. Chaque année, nous consacrons une partie du budget de fonctionnement pour l'entretenir. Par ailleurs, un budget d'investissement nous permet de l'accroître en fonction des besoins.



5° Locaux, état des lieux et évolutions

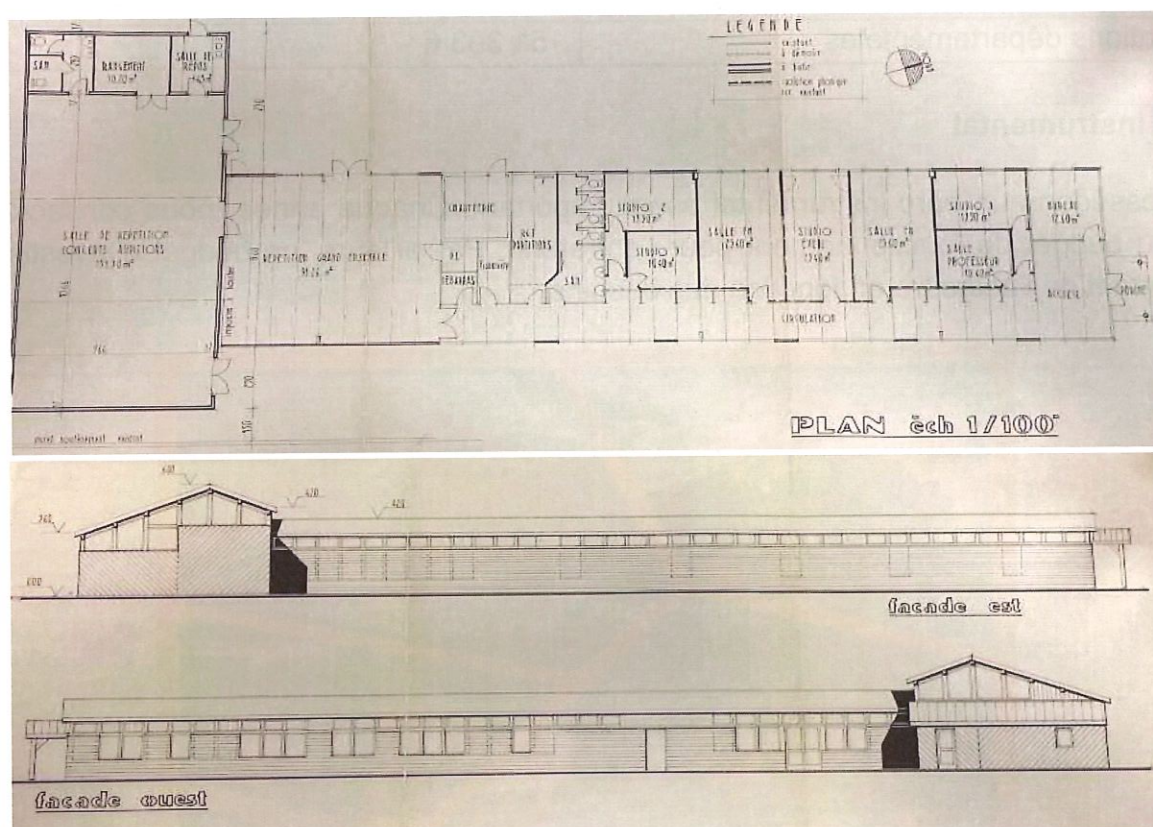
Le C2M a investi des nouveaux locaux en novembre 1999 pour la partie rénovée de l'ancienne école maternelle de la Varenne et en mars 2000 pour l'ajout de la salle d'orchestre. En 2023, l'établissement a bénéficié de l'ajout de deux salles annexes pour ranger du matériel.

Des travaux de rénovations en particulier extérieurs sont prévus en 2024/25. Rénovation du parking, amélioration des abords, peinture ...

Composition des locaux :

- Un parking.
- Un hall d'accueil.
- Un grand couloir.
- Un bureau pour la direction et le secrétariat.
- Une salle des professeurs.
- 3 studios pour des cours instrumentaux.
- 1 studio pour les cours d'éveil ou des cours instrumentaux.
- 2 salles de formation musicale ou de cours instrumentaux.
- Une parthothèque.
- Une salle de pause.
- Un local pour l'entretien.
- Une grande salle de répétition pour les ensembles.
- Une grande salle d'orchestre servant également à des concerts.
- Deux salles annexes de rangement.

Plans des locaux de l'établissement :

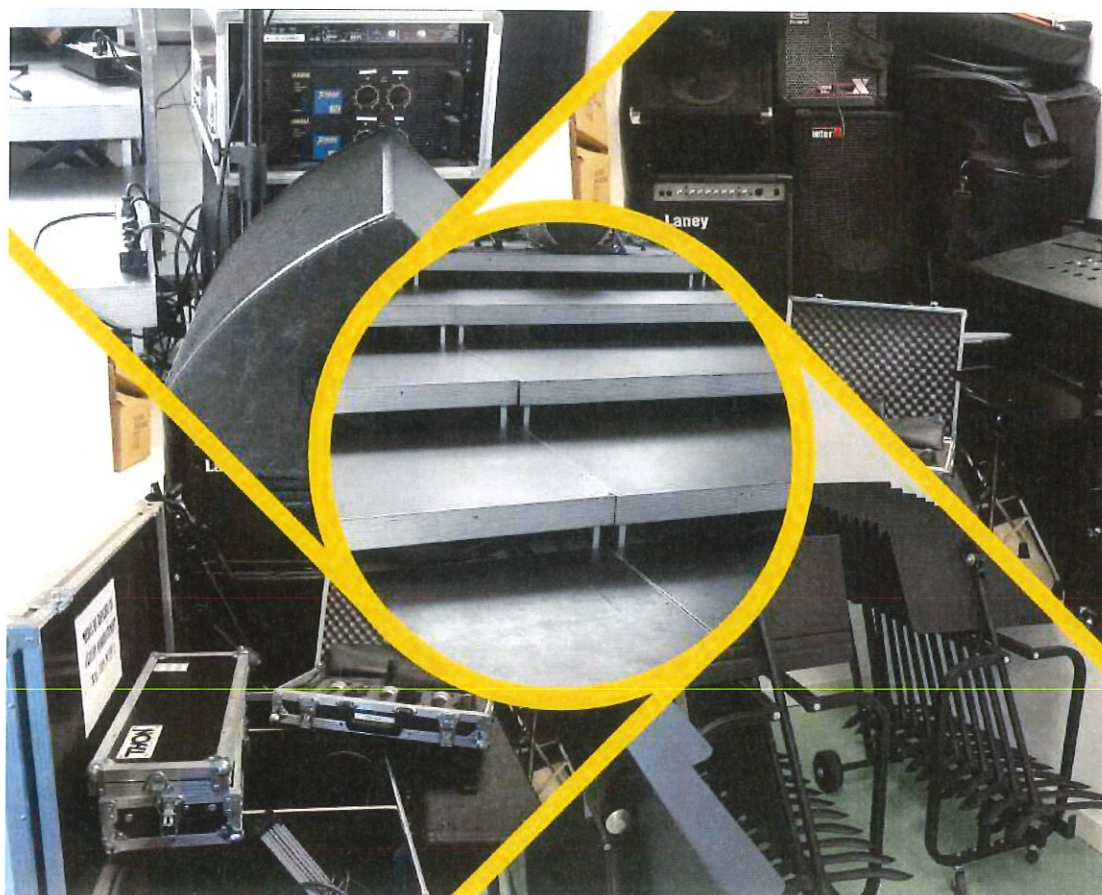


Photos d'une partie des locaux :



6° Matériel

L'établissement possède un parc de matériel adapté à ses besoins. Il est régulièrement enrichi, permettant de répondre aux évolutions.



7° Partothèque

Le C2M possède un fonds de documents, d'ouvrages et bien entendu une partothèque assez riche au regard de la taille de l'établissement, fruit d'une politique d'investissement depuis la création même de l'école en 1992. Plus de 3000 partitions pour les classes instrumentales, environ 1000 partitions d'orchestres (orchestre de chambre, orchestre d'harmonie, orchestre juniors, orchestre à géométrie variable), 500 partitions de chœur, autant de formation musicale

...



La communication et l'information

L'établissement se veut dynamique dans sa capacité à communiquer en étant réactif sur les réseaux sociaux et soucieux de bien informer les publics. De plus, il travaille régulièrement avec le service comm' de la ville.

L'école se caractérise par une vie culturelle active en interne et un rayonnement dense sur le territoire et au-delà. Aussi, il sait qu'il est important d'être vus, entendus et partagés.

L'enseignement artistique et culturel, enjeu majeur de l'éducation, a besoin de ces nouveaux outils de communication : réseaux sociaux, chaîne vidéo, site internet, mail, tableaux virtuels Accessibles aujourd'hui à la quasi-totalité de la population et qui font partie de la vie quotidienne des usagers.

Bien évidemment, il a conscience que la communication est essentielle et doit être sans cesse repensée et interrogée.

Il informe en interne par le biais du journal « ROCHELAMUSIQUE » mais également auprès des publics externes.



En plus du site et du journal interne, les outils utilisés régulièrement sont :

- L'application ILLIWAP (585 abonnés)
- La page FACEBOOK de l'établissement (1427 followers)
- La chaîne YOUTUBE de l'établissement (293 abonnés)
- La radio de la commune
- Les affiches
- L'agenda culturel

PERSPECTIVES

Commande de l'exécutif classement CRC

Au regard de la place centrale du C2M dans son secteur géographique au sud du département de la Loire, il semble important pour les élus de valoriser et d'affirmer la qualité de l'établissement. Un label par le biais d'un classement conservatoire à rayonnement communal est donc clairement envisagé.

La singularité de l'établissement, son ouverture et sa très grande participation à la vie de la cité son à souligner.

Rayonnement local pouvant évoluer

Dans le cadre des remontées de compétences de Saint-Etienne Métropole, il est possible et envisageable que la compétence enseignement artistique soit reprise un jour. Des premiers échanges entre conservatoires se font assez régulièrement. Le C2M est souvent associé car il est considéré comme de niveau par les autres conservatoires (conservatoires à rayonnement communal de Rive de Gier, St Chamond et Andrézieux ainsi que le conservatoire à rayonnement régional de Saint-Etienne). Depuis janvier 2024 le C2M est adhérent à L'ADICARA (association des directeurs de conservatoire en Auvergne-Rhône-Alpes).

Partenariats à créer ou modifier.

La situation géographique et la fréquentation des élèves incitent à penser à des coopérations avec la commune de Saint-Genest-Lerpt (6 185 habitants) et la ville de Saint-Etienne, en particulier le quartier de Saint-Victor-sur-Loire (3006 habitants) et la commune de Villars (7 861 habitants). Notre bassin de vie est très clairement identifié et correspond à la Vallée du Lizeron. Ce projet pourrait se poser avec le temps.

Les partenariats ont évolué dernièrement, en particulier avec la création de la commission extra-municipale la passerelle des arts et de la culture. Être à l'écoute et ouvert aux échanges est une devise au C2M.

Actions favorables au rayonnement, nouvelles pratiques ?

Son ouverture aux artistes locaux, nationaux et internationaux et ce quelle qu'en soit l'esthétique.

Nous mettrons à l'étude un « parcours résidence » qui permettra aux usagers d'utiliser le matériel et les locaux de l'établissement de façon ponctuelle. Comme des résidences d'artistes, nous proposerons l'accueil de musiciens en herbe, de groupes formés, de groupes à former avec ou sans l'encadrement d'un professeur.

Un atelier comédie musicale sera aussi une possibilité en fonction de l'évolution des compétences de l'équipe pédagogique.

La discipline Art dramatique reste à l'étude, des échanges réguliers ont lieu avec la Comédie de SAINT-ÉTIENNE. Nous envisageons l'ajout de l'enseignement du théâtre dans les années à venir. Dans ce cadre, la pratique de l'improvisation, la découverte de l'interprétation et l'accès à la création seront les piliers de notre recherche.

CONCLUSION

Ajustements ou réorientations nécessaires au regard du bilan final, à court, à moyen et à long terme.

À l'horizon 2026, une nouvelle équipe municipale prendra la suite. Nous devons logiquement adapter nos objectifs et missions. Le projet pédagogique sera donc amendé voire révisé en fonction de cela pour la période 2028/2032.

Prospectives sur la politique générale de l'établissement

Une demande de classement sera préparée au plus tard en fin d'année 2024. La réponse du ministère de la Culture et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes sera importante dans la perspective d'une poursuite du développement de l'établissement. Devenir référent tel un relais d'arrondissement pourrait être un objectif départemental.

Enfin, nous souhaitons poursuivre l'adaptation aux nouvelles esthétiques et à l'évolution de notre société et des publics.

ANNEXE 1

Pourquoi je viens au C2M de ROCHE LA MOLIÈRE !

Cette question a été posée à des familles et des élèves représentant un échantillon le plus fidèle possible de nos effectifs. En corrélation avec les publics accueillis au C2M nous avons interrogé plusieurs personnes. Des adultes actifs, des retraités, des adolescents, des parents d'enfants ainsi que des élèves inscrits depuis de nombreuses années.

En face à face au bureau ou par mail, voici ci-dessous le résumé des réponses.

Les élèves et familles qui ont répondu au questionnaire :

- Famille T. Charlotte, Emma et Augustin. Une adulte active rouchonne de 37 ans ayant deux enfants de 6 et 8 ans au C2M.
- Famille A. Ludovic et Thibault. Un adulte actif rouchon de 44 ans ayant un enfant de 14 ans.
- Famille G. Séverine, Benjamin et Manon. Deux adultes actifs rouchons de 41 ans et une enfant de 7 ans.
- Famille D. Marine et Louison. Une adulte croque-cerises (St Victor sur Loire) de 36 ans et une enfant de 6 ans.
- Mr A. Jean-Michel. Un adulte retraité rouchon de 64 ans.
- Mr M. Michel. Un adulte retraité rouchon de 67 ans.
- Mme F. Jérôme. Une adulte stéphanoise de 33 ans.
- Mr F. Baptiste. Un adulte croque-cerise de 29 ans.
- Mme L. Évelyne. Une adulte unieutaire de 54 ans.
- Mr T. Louis. Un adolescent unieutaire de 13 ans.
- Mr R. Léonard. Un adolescent lerptien de 14 ans.
-

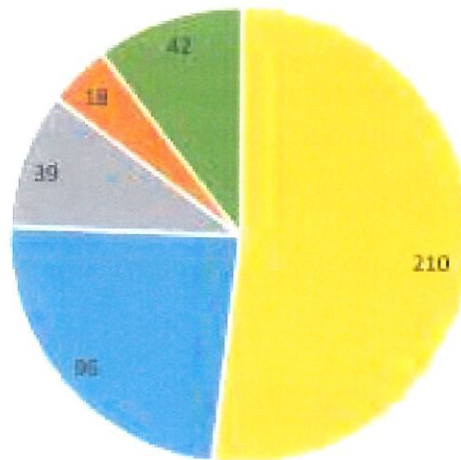
1^{ère} question – Qui êtes-vous et où résidez-vous ?

Voir ci-dessus la présentation des personnes qui ont répondu au questionnaire.

Sur le plan général, nous avons pu définir un bassin de vie. Ce dernier correspond à la vallée du Lizeron. La ville de Roche la Molière en est le cœur avec 210 élèves. À l'est et à l'ouest la ville de Saint-Etienne /St-Victor-sur-Loire avec 96 élèves. Au nord-ouest la commune de St-Genest-Lerpt avec 39 élèves et enfin Au sud-est la commune d'Unieux avec 18 élèves. Les 42 élèves restant étant en dehors de ce bassin de vie.

Dans ces 42 élèves, 30 viennent pour participer à une activité collective (21 à l'orchestre municipal, 5 au chœur adultes et 4 à l'ensemble d'accordéons). Les 12 autres sont inscrits dans le parcours études de l'établissement.

Répartition des élèves



Roche la Molière ■ St Etienne ■ St Genest Lerpt ■ Unieux ■ Autres

2° Depuis quand êtes-vous au C2M et pourquoi le choix de cet établissement ?

Charlotte T., J'ai commencé à la création de l'école de musique en 1992. Puis, j'ai dû arrêter ayant quitté la région entre 2008 et 2020 pour des raisons professionnelles. De retour à Roche la Molière en 2020, je suis revenue et j'ai inscrit mes deux enfants, Augustin 6 ans et Emma 8 ans.

Thibault A., J'ai commencé à l'âge de 5 ans et poursuivis jusqu'à aujourd'hui.

Séverine G., Moi depuis 2 ans, Manon à l'âge de 5 ans et Benjamin il y a 3 ans, le C2M parce que proche de chez nous (pour une activité qui demande plusieurs jours dans la semaine c'est important) aussi parce qu'on m'en avait dit beaucoup de bien et parce que je n'avais pas du tout envie d'un apprentissage trop académique (très court aperçu quand j'étais jeune du conservatoire et pas du tout envie d'y mettre Manon).

Jean-Michel A., depuis 1998, la proximité de l'école m'a fait venir ici.

Michel M., j'ai participé à la création de l'établissement en 1992. Président de l'association de 1996 à 2014 avant que l'école soit municipalisée. Secrétaire de l'harmonie des mineurs depuis 1982, je souhaitais la pérennité de l'enseignement artistique sur notre commune. Aussi, je reste très attaché à ma commune.

Jérôme F., depuis 1997, habitants St Victor sur Loire le C2M était l'école de musique la plus proche.

Éveline L., depuis 2015. J'ai choisi cet établissement pour intégrer l'orchestre Fil'Harmonie.

Baptiste F., depuis 2001 j'avais 7 ans.

Marine D., depuis l'âge de 7 ans. En dehors d'un arrêt pour des raisons d'études cela fait donc plus de 25 ans. J'habitais Roche la Molière donc la proximité de l'école m'a incité à m'inscrire.

Louis L., je prends des cours au C2M depuis 2020. Avant et depuis 2017, j'étais inscrit à l'école de musique d'Unieux, où je prenais déjà des cours de formation musicale et de saxophone, mais le professeur est parti. Mes parents ont alors recherché une autre école de musique à proximité de la maison, et le site Internet du C2M très attractif, les a convaincus.

Les parents de Léonard R., Léonard a commencé la formation musicale en septembre 2016 et les percussions en septembre 2017.

3° Qu'est-ce qui a déclenché votre inscription ?

Charlotte T., Mon papa étant musicien et jouant à l'harmonie des mineurs, il m'a inscrit de façon naturelle. J'avais une attirance pour le violoncelle. En 2020, mes enfants m'ont fait la demande baignant dans un univers musical familial.

Thibault ANDRÉ, J'ai voulu suivre un copain !

Séverine G., J'ai inscrit Manon car je voulais qu'elle commence dès que possible pour que ce soit plus facile et naturel pour elle. Elle revient des cours toujours tellement enchantée que Benjamin, qui a toujours rêvé de savoir jouer de la guitare, a fini par trouver le courage de se renseigner pour lui et de s'inscrire à son tour. Deux personnes qui jouent, qui sont toujours hyper heureuses d'aller à leurs cours, malgré le stress de commencer si tard j'ai à mon tour fini par laisser tomber les préjugés et me suis inscrite.

Jean-Michel A., Suivre l'exemple de mes filles qui pratiquaient chacune un instrument et l'envie de chanter à la chorale.

Michel M., Le maintien d'un esprit associatif a été essentiel. Par ailleurs, la création de l'association « Les amis du C2M » que je préside.

Jérôme F., J'avais envie de chanter et partager cela avec d'autres.

Évelyne L., J'ai appris l'existence de l'orchestre de Roche en discutant avec des musiciens dans l'école de musique où je prenais des cours de violon. J'ai appris que l'orchestre allait jouer à Saint Etienne lors de la nuit des harmonies organisée par la fédération et j'y suis allée avec mon mari. J'ai trouvé la prestation de grande qualité : voir d'abord tous ces musiciens habillés en noir entrer sur la scène puis les écouter interpréter des morceaux qui touchent au cœur m'ont vraiment donné envie de faire partie du Fil'harmonie (je me souviens que l'orchestre avait notamment joué Pearl Harbor).

Baptiste F., Ma sœur était inscrite et un professeur du C2M intervenait à l'école COUSTEAU.

Marine D., J'ai demandé à mes parents de commencer la musique pour rejoindre une amie.

Louis L., *Mes parents ont recherché une école de musique à proximité de la maison, et le site Internet du C2M très attractif, les a convaincus.*

Les parents de Léonard R., *On a eu de bons échos du C2M par des parents de St Genest Lerpt. Léonard a fait de l'éveil musical à St Genest Lerpt et on souhaitait pour la suite, des cours plus structurés et un choix d'instruments plus important.*

4° D'où vient cette envie de la pratique artistique musicale ?

Charlotte T., *De mes parents et cela s'est transmis entre les générations.*

Thibault A., *En écoutant un copain trompettiste j'ai eu envie d'en faire. Mon papa est également musicien, et après un arrêt après l'adolescence (St Bonnet le Château) il a repris les cours il y a 5 ans au C2M.*

Séverine G., *Pas du tout attiré par le sport et toujours à lire ou écrire, j'ai fait une année au collège au conservatoire ce qui m'a éloigné du monde de la musique (je me retrouvais comme à l'école classique) et je suis parti sur des cours de dessin, de danse, le reste de mes années collèges. Je ne pensais pas un instant réessayer l'apprentissage de la musique. Pour Benjamin depuis que je le connais je sais qu'il voulait jouer de la guitare, on en avait plusieurs à la maison et il essayait de jouer par moment.*

Je ne voulais pas voir Manon avoir cette même frustration et donc elle fera ce qu'elle voudra de son "bagage musical" mais elle aura la possibilité de savoir jouer et lire une partition.

Jean-Michel A., *Cela fait partie de notre éducation. Nous avons toujours été sensible à la musique (famille mélomane).*

Michel M., *Mes parents m'ont poussé à faire de la musique. La seule solution de l'époque était l'harmonie des mineurs. Mon grand-père était musicien et cela a pu compter.*

Jéromine F., *La musique était très appréciée dans notre famille (famille mélomane).*

Évelyne L., *De mon enfance. Ma mère était pianiste et ma tante violoniste. J'ai toujours été attirée par la musique. J'ai commencé le solfège et le piano à l'âge de 9 ans et j'ai pris des cours pendant 11 ans chez une professeure particulière. Puis j'ai commencé le violon à 38 ans en même temps que ma 2e fille (la 1e a appris à jouer de la flûte traversière). Jouer ou écouter de la musique est primordial et nécessaire pour moi, ça me fait du bien au moral.*

Baptiste F., *J'ai vu l'harmonie des mineurs jouer et j'ai eu envie de faire de la musique et en particulier des cuivres.*

Marine D., *Il n'y a pas de musiciens dans ma famille mais des mélomanes et une musique très présente.*

Louis L., *Toute ma famille joue d'un instrument. Alors, depuis que je suis très petit, j'ai eu envie de jouer de la musique, surtout en voyant mon grand frère derrière sa batterie. Pourtant, je voulais me démarquer en pratiquant un instrument à vent. Personne n'en joue à la maison.*

Les parents de Léonard R., *En tant que parents, on souhaitait que notre enfant découvre la musique sous toutes ses formes, comme nous plus jeunes et il a bien accroché et a continué.*

5° Cette pratique est-elle une discipline, un loisir ou autre chose pour vous ?

Charlotte T., *C'est une discipline choisie et pratiquée avec plaisir.*

Thibault A., *Je le vis comme un loisir car je viens au C2M par plaisir.*

Séverine G., *Pour moi totalement un loisir, évidemment il faut apprendre et avoir un minimum de rigueur mais je sais que si je me sens obligé et contraint à jouer j'arrêterai en étant de retour dégouté de la musique donc, dans mon esprit totalement un loisir, agréable et sans obligation. Pour Manon je le vois plus comme une activité "calme" qui lui apprend la concentration, l'exigence (que l'on se met soit même pour que l'on aime ce que l'on joue) et quand je vois comme elle aime la formation musicale je pense qu'elle le prend comme un loisir malgré les devoirs.*

Jean-Michel A., *C'est un loisir qui demande une certaine discipline.*

Michel M., *C'est un loisir qui demande de l'engagement. Sans travail régulier il n'est pas possible de se maintenir. Il est impératif de venir régulièrement aux répétitions des orchestres.*

Jérôme F., *C'est une passion qui demande de la discipline.*

Éveline L., *C'est un tout, un loisir évidemment, car le but premier est de se faire plaisir et de faire plaisir. Mais c'est aussi une discipline à part entière, trop peu enseignée à l'école d'ailleurs, avec de la "discipline" car cela demande d'être exigeant envers soi-même dans sa pratique pour pouvoir accéder au plaisir de jouer.*

Baptiste F., *La musique fait partie de ma vie. D'ailleurs, dans la continuité des études au C2M j'ai passé un bac musique.*

Marine D., *Je l'ai vécu comme un loisir qui est devenu une discipline à part entière lorsque j'ai rejoint en parallèle la faculté de musicologie. D'ailleurs, j'ai choisi une carrière dans le monde artistique, directrice de développement culturel à la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron. Ma pratique au sein du C2M a déclenché cette vocation !*

Louis L., *Pour moi, il s'agit d'un loisir. D'ailleurs, je dois dire que, hors période de spectacle ou d'examen, je ne me mets pas trop de pression pour jouer, et même les voisins disent qu'ils voudraient m'entendre un peu plus, c'est dire !*

Les parents de Léonard R., *C'est une discipline rigoureuse qui devient très souvent un loisir mais qui demande régularité et travail.*

6° Le C2M se distingue par son engagement à maintenir un niveau d'exigence élevé tout en favorisant l'inclusion de tous les élèves, cela vous convient-il ?

Charlotte T., *Complètement, j'adhère à cela. Au C2M on s'adapte aux envies et niveaux de chacun. L'aide sociale « Pass-Loisirs-Rouchons » est essentielle pour que mes enfants puissent apprendre la musique.*

Thibault A., *Oui cela me convient vraiment.*

Séverine G., *Une mission surement pas simple mais oui pour l'exigence et que cela soit pour tous.*

Jean-Michel A., *Absolument et cela me permet de rester dans l'établissement.*

Michel M., *Oui cela correspond à mes attentes.*

Jéromine F., *C'est ma philosophie ! Il est essentiel de permettre à tous de pratiquer la musique quelle que soit sa condition.*

Évelyne L., *Parfaitement. !*

Baptiste F., *Cela me convient.*

Marine D., *Cela me convient parfaitement et c'est important de poursuivre dans cette direction. Donner envie tout en maintenant un niveau d'exigence.*

Louis L., *Oui, car, collectivement, le niveau est exigeant, mais chacun peut jouer à son propre rythme, et évoluer à son niveau.*

Les parents de Léonard R., *Oui, Léonard s'y retrouve tout à fait*

7° Les mots collectifs, multigénérationnels et inclusion sont revendiqués par les équipes du C2M. L'avez-vous constaté et qu'en pensez-vous ?

Charlotte T., *Le lien social, la convivialité et l'adaptation à chaque personne est essentielle dans cette école.*

Thibault A., *J'ai évolué avec cela et je ne me verrai pas jouer seul !*

Séverine G., *Oui, on le voit bien, des tout petits aux adultes et au-delà que toute génération se mélange. Dans les orchestres, les chorales ... c'est vraiment génial !*

Jean-Michel A., *Je l'ai constaté et l'apprécie, c'est enrichissant.*

Michel M., *Bien évidemment je le constate au quotidien. On ne laisse pas « les vieux » de cotés. Je joue avec toutes les générations dans l'orchestre municipal et je côtoie avec plaisir des ados et jeunes adultes dans un atelier de musique actuelle.*

Jéromine F., *Oui je l'ai constaté et c'est important pour moi !*

Évelyne L., *Tout à fait, ce sont des valeurs importantes. La pratique de la musique n'a pas d'âge et c'est formidable qu'elle soit ouverte à tous, enfants, jeunes, moins jeunes, personnes en situation de handicap... Le C2M en est un bel exemple.*

Baptiste F., *Je suis entièrement d'accord notamment le mélanges des générations dans les pratiques collectives. La musique a cette particularité et ce dès le plus jeune âge.*

Marine D., *C'est ma conception de partager la musique.*

Les parents de Louis L., *Nous avons effectivement pu apprécier les divers échanges qu'a pu avoir Louis avec d'autres élèves du C2M, particulièrement lorsqu'il jouait dans l'orchestre Junior, et ce quel que soit leur âge. Pour nous, il était important qu'il puisse avoir des relations amicales hors cadre scolaire, et le C2M y a contribué. Quant aux notions de collectif et d'inclusion, les spectacles organisés par le C2M parlent d'eux-mêmes : belles réussites à chaque fois ! Cette école et les professeurs de Louis, David en particulier, contribuent à améliorer le niveau de confiance en lui de notre fils. Un grand merci !*

Les parents de Léonard R., *Oui, on le voit très souvent dans les concerts et les pratiques collectives et ça contribue à l'épanouissement musical et personnel de Léonard. C'est une leçon de partage.*

8° Des moments musicaux et projets rythment l'année scolaire, ils permettent aux élèves de se produire en public est-ce important pour vous ?

Charlotte T., *Très important, cela apprend la scène et aide aux élèves à surmonter le tract. La discipline de l'apprentissage de la scène a eu un effet très positif sur mon fils.*

Thibault A., *L'important est de jouer ensemble au C2M. Devant le public cela n'est pas une finalité pour moi.*

Séverine G., *Oui très important, ce sont déjà des moments hyper conviviaux, on l'on rencontre les autres qui partagent le même "loisir". Ce sont aussi des moments indispensables pour apprendre à gérer son stress et à jouer vraiment de la musique (pas avec une bande audio qui joue la partie qu'on ne joue pas). Un combo de stress et de joie, c'est aussi pour ça qu'on fait de la musique. Ayant souvent fait aussi partie du public ce sont des moments super agréables.*

Jean-Michel A., *Cela me permet de rester en éveil et progresser.*

Michel M., *Il est important de jouer en public et d'avoir des objectifs. Un calendrier clair, donné à l'avance est important pour s'organiser.*

Jérôme F., *Les objectifs sont importants et permettent de garder une dynamique. Se produire en public permet de partager.*

Évelyne L., *Oui, c'est une finalité du travail effectué bien sûr, mais aussi le moyen d'offrir des moments musicaux aux personnes qui viennent écouter.*

Baptiste F., *C'est primordial pour moi et valorisant (une tribune pour les élèves).*

Marine D., *Cela donne un objectif et rythme l'année scolaire.*

Les parents de Louis L., *Oui, particulièrement en termes de confiance et d'estime de soi pour Louis.*

Les parents de Léonard R., *Ah oui, c'est moteur pour l'apprentissage et cela a beaucoup motivé Léonard au fur et à mesure des années*

9° Le C2M rend une mission de service public au nom de la ville de ROCHE LA MOLIÈRE le saviez-vous ?

Charlotte T., *Oui absolument. D'ailleurs, la neutralité et le respect se ressentent dans l'organisation de l'école. L'intérêt des enfants est préservé.*

Thibault A., *Oui nous le savons avec la municipalisation en 2015.*

Séverine G., *Je sais que c'est une école publique.*

Jean-Michel A., *Oui évidemment, c'est une école municipale de musique.*

Michel M., *Bien évidemment !*

Jérôme F., *Oui bien entendu !*

Évelyne L., *Oui, il me semble dans le cadre de l'éducation et de la culture.*

Baptiste F., *Bien entendu je le savais !*

Marine D., *Absolument et je connais parfaitement ce fonctionnement. D'ailleurs le rayonnement va bien au-delà des frontières communales.*

Les parents de Louis L., *Non, nous n'en avons pas connaissance.*

Les parents de Léonard R., *Oui, on le voit quand le C2M et ses élèves participent aux différents événements de la ville.*

10° Connaissez-vous les différents partenariats, échanges, jumelages et réseau de l'établissement ?

Charlotte T. *Oui je connais les jumelages et les échanges avec les associations culturelles (Syrena, Festi'Roche ...).*

Thibault A. *Le jumelage avec Sao Bras de Alportel, les échanges avec Festi'Roche et les associations locales sans oublier les partenariats avec le collège.*

Séverine G. *Le seul qui me vient à l'esprit c'est le jumelage avec l'école de Sao Bras de Alportel.*

Jean-Michel A. *Mes filles ont participé à des échanges internationaux (Ukraine) par le biais du C2M et je connais le fonctionnement et les différents partenariats*

Michel M. *Oui, siégeant au conseil d'établissement en tant que président des Amis du C2M.*

Jérôme F. *Je connais les rouages de l'établissement par expérience et pratique (échange avec l'académie de Lougansk, jumelage avec Sao Bras de Alportel, les partenariats ...).*

Éveline L. *Je connais le jumelage et les échanges avec Sao Bras de Alportel. Le partenariat avec les JMFrance/Loire. Pour le reste je ne sais pas.*

Baptiste F. *Le jumelage avec Sao Bras de Alportel, les réseaux de la Confédération Musicale de France, le Département, la Passerelle des arts et de la culture ...*

Marine D. *Je connais le jumelage et les échanges internationaux. Le réseau départemental de part ma profession et j'ai eu l'information de l'existence de la Passerelle des Arts et de la culture.*

Louis L. *L'école est jumelée avec une autre école de musique au Portugal.*

Les parents de Léonard R. *Tout au long de ces années, nous avons découvert tous ces partenariats et échanges à travers les concerts, les articles, les comptes-rendus, les photos etc....*

11° Savez-vous comment et par qui le C2M est financé ?

Charlotte T. *Oui très largement pas la commune, également avec les participations des parents. Je me doutais qu'il y avait une aide du Département et pensais que la Région aidait !*

Thibault A. *La commune bien évidemment et les cotisations des parents. Je ne savais pas que le département aidait financièrement.*

Séverine G. *Alors non, j'imagine une partie par l'état vu que c'est public mais après ...*

Jean-Michel A., *Oui je connais les financeurs et pensais que la région finançait également en plus de la ville et du département.*

Michel M., *Je connais les financeurs et j'ai conscience de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la culture.*

Jéromine F., *Oui je connaissais les financeurs. La commune principalement, les cotisations des élèves et une subvention du Département.*

Évelyne L., *Les cotisations, la commune et pour le reste je ne sais pas.*

Baptiste F., *Évidemment la commune, le département et les cotisations.*

Marine D., *Majoritairement par la commune, une aide du département et bien évidemment les cotisations des parents. J'en conscience de l'engagement communal.*

Les parents de Louis L., *Les principaux financements proviennent de la commune, des participations des familles, et peut-être du Conseil Régional et de la DRAC, mais nous n'en sommes pas absolument certains.*

Les parents de Léonard R., *Par la mairie, les cotisations des élèves, le département et peut-être la région.*

12° Avez-vous d'autre chose à exprimer, un avis voire une proposition ?

Charlotte T., *Que le statut et le fonctionnement restent aussi accessible et ouvert.*

Thibault A., *J'aime être au C2M et tiens à y rester.*

Séverine G., *Peut être juste « merci » pour commencer, l'école est géniale, l'investissement dans les projets, la bienveillance et la patience des professeurs, je comprends et je confirme la réputation de l'école dans la région. Je ne sais pas si c'est au gout du jour un petit coup de rénovation extérieure des locaux ? Comme on a vu le gymnase juste à côté être remis à neuf, vu l'état du goudron du parking et sûrement l'âge des locaux ...*

Jean-Michel A., *J'apprécie qu'il n'y ait pas de limite d'âge et l'inclusion (tous les âges et tous les niveaux sont acceptés). Je veux continuer à pratiquer la musique au sein du C2M.*

Michel M., *Que je puisse continuer à prendre et à pratiquer la musique le plus longtemps possible.*

Jéromine F., *J'aimerais continuer à suivre des cours de violoncelle. La convivialité et l'esprit famille est important.*

Évelyne L., *Toutes mes félicitations et mes remerciements à l'équipe dynamique, sympathique et souriante du C2M. C'est extrêmement motivant de venir y partager la musique, ainsi que les*

*moments conviviaux après la musique (par exemple après l'orchestre avant chaque vacances).
Bravo !*

Baptiste F., *Le C2M m'a toujours apporté quelque chose. L'établissement a su s'adapter à qui j'étais et à mon évolution.*

Marine D., *C'est une chance d'avoir une école de musique comme le C2M à proximité. Est-ce qu'une classe CHAM et/ou la reprise de l'orchestre au collège serait possible ?*

Les parents de Louis L., *RAS, à part vous renouveler nos remerciements.*

Les parents de Léonard R., *L'établissement, grâce à son équipe, dégage une ambiance, une convivialité contagieuse et c'est encourageant pour les élèves et les spectateurs des concerts et autres moments musicaux.*

ANNEXE 2

REGLEMENT INTERIEUR ET DES ÉTUDES

PRÉAMBULE :

Le présent règlement intérieur est porté à la connaissance de l'élève ou de son représentant légal lors de l'inscription au C2M. Il peut être consulté sur le site de l'établissement. Une version papier est disponible dans le hall.

Sont considérés élèves l'ensemble des personnes mineures ou majeures inscrites sur les listes de l'établissement (en cours, ateliers et pratiques collectives, membres de l'Harmonie des Mineurs compris).

CHAPITRE 1- Définition, Missions et Publics accueillis au C2M

Article 1.1 : Définition

Le C2M de Roche la Molière est une école de musique municipale spécialisée dans l'enseignement de la musique. Elle est placée sous l'autorité du Maire de la ville de Roche la Molière.

Article 1.2 : Missions

L'établissement respecte le schéma national d'orientation pédagogique ainsi que le schéma départemental de développement des enseignements artistiques. Dans ce sens ses missions principales sont :

- Un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus.
- L'accompagnement des pratiques artistiques amateurs.
- Une éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire.
- La participation, en liaison étroite avec les partenaires locaux, au développement de la vie culturelle de la cité.
- Une sensibilisation du public.

Article 1.3 : Publics accueillis

Le C2M s'adresse à toutes les personnes, enfants et adultes, souhaitant suivre un apprentissage instrumental ou vocal. Cet apprentissage peut s'effectuer dans le cadre d'un enseignement spécialisé organisé en parcours études et en cycle, ou dans le cadre d'ateliers.

Les enseignements dispensés par le C2M ont pour objectif de favoriser une autonomie technique, expressive et créative des élèves, tout en intégrant le plaisir de pratiquer.

L'objectif est de permettre une pratique musicale tout au long de la vie. Former des amateurs éclairés et actifs tout en permettant l'éclosion de vocations musicales pour ceux qui le désirent.

CHAPITRE 2- Personnel du C2M

Article 2.1 : Le directeur

Le Directeur du C2M est nommé par le Maire de la ville de Roche la Molière conformément aux dispositions du statut de la fonction publique territoriale. Il est le responsable hiérarchique des enseignants et du personnel administratif, dans le cadre de l'organigramme de la ville de Roche la Molière. Il agit en tant que chef de service.

Il est responsable de la gestion administrative, pédagogique et artistique de l'établissement.

Il gère également l'utilisation des locaux destinés exclusivement à l'enseignement et à la pratique artistique. Exception sera faite pour les besoins municipaux notamment en matière de bureau de vote.

Article 2.2 : Les enseignants

Le corps enseignant est composé de personnel titulaire et non titulaire, recrutés conformément aux dispositions statutaires en vigueur, relevant de la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

Les professeurs enseignent la ou les discipline(s) correspondant à leur(s) spécialité(s) et à leurs compétences. Ils suivent les missions pour lesquelles ils ont été recrutés dans le cadre du projet d'établissement. Ils sont responsables du contenu pédagogique de leur enseignement.

Article 2.3 : Le personnel administratif

Le personnel administratif du C2M est recruté par la ville de Roche la Molière conformément aux dispositions du statut de la fonction publique territoriale.

En accord avec le directeur, il assure le fonctionnement administratif du C2M.

CHAPITRE 3 – Instance de décisions et de concertation

Article 3.1 : Conseil Municipal

Toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations du C2M sont prises par le conseil municipal.

Article 3.2 : Conseil d'Établissement

Cette instance se réunit au moins une fois par an sur convocation et sur la base d'un ordre du jour fixé par le Maire. Le Conseil d'Établissement est informé des réalisations et est consulté sur

les évolutions à donner au texte de référence de l'établissement. Il est force de proposition et a une fonction informative des partenaires institutionnels du C2M.

Sa composition :

- Le Maire de Roche la Molière qui le préside.
- Le Maire adjoint à la culture.
- Conseiller(ère) municipal(e) délégué(e) à la culture.
- Conseiller(ère) municipal(e) de l'opposition.
- Le(la) directeur(trice) général(e) des services.
- Le (la) directeur(trice) du C2M.
- Le(la) Président(e) des « Amis du C2M » invité(e) à titre consultatif.

Article 3.3 : Conseil Pédagogique

Il se réunit autant de fois que nécessaire sur convocation du directeur. Il participe à l'élaboration des textes de références. Il est instance de décision concernant les évaluations et orientations des élèves et émet un avis sur les manifestations artistiques et culturelles programmées par l'établissement. En fonction des spécificités du C2M, il peut ne réunir qu'une partie de l'équipe en fonction des projets ou des besoins (département orchestre/ensemble, département formation musicale par exemples).

Par ailleurs, le conseil pédagogique peut proposer la modification du règlement intérieur et du cursus scolaire. Il participe à l'élaboration du projet d'établissement et, plus généralement, à toutes les réflexions liées à la pédagogie.

Article 3.4 : Conseil de discipline

Le Conseil d'Établissement tient lieu de Conseil de discipline même à titre restreint. Pour ce faire, doivent siéger au moins, un(e) élu(e) à la culture, le/la DGS et le/la directeur/trice du C2M lors de ce conseil.

CHAPITRE 4 – Inscription au C2M et tarification

Les dates d'inscriptions et de réinscriptions ainsi que les formalités administratives à effectuer, sont communiquées par le biais du journal de l'établissement « ROCHELAMUSIQUE » spécial rentrée scolaire. Par ailleurs, les informations sont publiées sur le site du C2M et de la commune.

Enfin, nous utilisons le courriel pour communiquer l'ensemble des informations aux familles.

Article 4.1 : Dossier d'inscription

Un dossier d'inscription composé d'une fiche d'information du futur élève en version papier au bureau de l'établissement ou en version dématérialisée sur le site internet.

Il doit être obligatoirement rempli soit par l'élève majeur ou son représentant légal et dûment complété afin de valider l'inscription. Ce dossier sera détruit à la fin de chaque année scolaire dans le respect des règles en matière de RGPD.

Les inscriptions et réinscriptions s'effectuent auprès de l'administration de l'établissement au mois de juin. Elles sont possibles ultérieurement dans la mesure des places disponibles. Est considéré comme nouvel élève tout élève n'ayant pas fréquenté l'établissement depuis plus d'une année scolaire.

Un élève peut s'inscrire dans deux disciplines instrumentales, en fonction des places et à condition d'avoir validé son entrée en cycle II dans la première. Cependant, il n'est pas possible de cumuler l'apprentissage de la guitare et du piano.

Article 4.2 : Liste d'attente

Toutes les demandes d'inscription sont enregistrées par le C2M. Les anciens élèves étant prioritaires, les nouveaux élèves seront accueillis en fonction des places disponibles.

Une priorité est donnée aux élèves domiciliés à Roche la Molière.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'intégrer un élève faute de place, son inscription restera active pendant l'année scolaire en cours (inscription sur liste d'attente). En cas de désistement d'un autre élève pendant cette période, il lui sera proposé une place.

Article 4.3 : Démission ou arrêt des cours

L'engagement au C2M est annuel. Toute démission ou arrêt d'une discipline n'est pas possible en cours d'année sauf cas de force majeure validé par le directeur.

Article 4.4 : Participations financières

- a) Les tarifs annuels sont ceux en vigueur en début d'année scolaire, approuvé par le conseil municipal et révisable chaque année.
- b) Différents tarifs sont appliqués en fonction du lieu d'habitation de l'élève, des enseignements suivis et du quotient familial (en cours d'étude).
- c) Un appel de cotisation est envoyé par courriel en début d'année à chaque famille.
- d) Toute année entamée sera due dans son intégralité, y compris en cas de démission ou d'arrêt des cours sauf en cas de force majeure.
- e) Dans le cas d'une intégration en cours d'année la participation financière sera calculée au prorata temporis.

- f) Le remboursement d'un cours non effectué par un professeur est ouvert au-delà de sa troisième survenance. Il est calculé au prorata temporis de la période de facturation concernée.
- g) Le journal spécial rentrée « ROCHELAMUSIQUE » précise les modalités pour le paiement des cotisations.

CHAPITRE 5 – Organisation des études (cours, ateliers et pratiques collectives)

Article 5.1 : Déroulement des cours, ateliers et pratiques collectives

Les cours, ateliers et pratiques collectives ont lieu dans les locaux du C2M, ou dans tout autre lieu prévu à cet effet.

Il pourra y avoir un suivi à distance, comme les services d'assistance pédagogique à domicile pour les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé ou accidentés.

Les horaires de cours sont déterminés en début d'année scolaire par les enseignants sous contrôle du directeur.

Les vacances scolaires seront respectées suivant le calendrier du secondaire, mais peuvent être utilisées exceptionnellement par les professeurs pour des cours de rattrapage.

Un calendrier des activités est à la disposition des élèves ou de leur représentant légal sur le site du C2M dès la première semaine de septembre (site, journal de rentrée ...).

Une liste de présence des élèves est tenue à jour par les enseignants.

La présence des parents d'élèves dans les classes ou de toute personne étrangère au C2M n'est admise qu'avec l'accord de l'enseignant concerné et/ou du directeur.

Article 5.2 : Modification des horaires de cours

L'ensemble des professeurs du C2M sont des artistes musiciens pour qui les activités professionnelles et artistiques sont essentielles. Celles-ci leur permettent de se maintenir à un haut niveau artistique et par conséquent nourrissent activement leurs compétences. À ce titre et de façon très exceptionnelle, ils peuvent être amenés à déplacer des cours instrumentaux pendant l'année scolaire avec l'accord du directeur.

Article 5.3 : Absence d'un professeur ou d'un élève

En cas d'absence imprévue d'un enseignant, les élèves sont prévenus, dans la mesure du possible, par téléphone et/ou par courriel par le secrétariat ou le professeur concerné.

Le C2M mettra tout en œuvre pour remplacer un professeur dans le cadre d'une absence prévue.

En cas d'absence d'un élève, le cours instrumental n'a pas à être remplacé voire déplacé par les enseignants.

Toute absence d'un élève doit être justifiée et signalée dès que possible au secrétariat.

Article 5.4 : Prêt de salle

Durant les heures d'ouverture de l'établissement, les élèves peuvent librement utiliser les salles disponibles en le signalant au bureau ou à un enseignant.

Article 5.5 : Contenu du parcours études

Ce parcours permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome et de se préparer à l'intégration éventuelle en cycle 3.

Un cours et/ou atelier instrumental est associé à un cours de formation musicale et une pratique musicale collective.

Les ados et adultes peuvent librement suivre les cours de formation musicale qui leurs sont réservés. Il en est de même pour les élèves chanteurs.

Les études sont aménagées par cycle, 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle et perfectionnement de cycle 2.

En formation musicale, les cours 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 composent le 1^{er} cycle, ceux de 2C1, 2C2, 2C3 et 2C4 le 2^{ème} cycle.

Les études sont organisées en 2 cycles de 4 ans en moyenne. Pendant la durée du cycle, le suivi de l'élève se fait par contrôle continu et auto-évaluation. Des auditions conseils sont proposées chaque année aux élèves.

Les examens de fin de cycles sont passés dans le cadre du réseau du départemental (Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la Loire). Ils sont un service proposé et organisé avec les établissements relais pour la fin du 1^{er} cycle et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Etienne pour la fin du cycle 2 (Brevet Départemental), ceci afin de garantir un contenu pédagogique et artistique identique à tous les usagers du Département selon le cahier des charges de l'État.

Article 5.6 : Durée des cours, ateliers et pratiques collectives

- Cours instrumental individuel 1^{er} cycle : 30 minutes.
- Cours instrumental individuel début de 2^{ème} cycle : 30 minutes.
- Cours instrumental individuel milieu et fin de 2^{ème} cycle : 45 minutes.
- Cours instrumental individuel perfectionnement de 2^{ème} cycle : 45 minutes.

- Atelier instrumental/vocal pour 2/3 élèves : 45 minutes.
- Atelier instrumental/vocal/harmonie/batucada pour 4 et + d'élèves : 1 heure.

- Ateliers de musiques actuelles : 30 minutes en autonomie + 1 heure encadrée.
- Orchestre junior : 1 heure
- Orchestre de chambre, d'harmonie ou Fil'harmonie : 1 heure 30 minutes
- Ensemble de guitares : 1 heure
- Ensemble d'accordéons : 1 heure
- Chœur : 1 heure 30 minutes
- Jardin musical (3/5 ans) : 45 minutes
- Éveil musical (6 ans) : 1 heure
- Formation musicale 1C1 à 2C3 : 1 heure 30 minutes
- Formation musicale fin de 2^{ème} cycle 2C4 : 2 heures
- Formation musicale ados/adultes : 45 minutes à 1h15 heure

CHAPITRE 6 – Participation aux activités de l'établissement

Article 6.1 : Participation aux activités du C2M

Toutes les activités font parties intégrantes de la scolarité et du programme pédagogique. La présence des élèves aux diverses manifestations ainsi qu'aux répétitions est obligatoire, sauf cas de force majeure. Les élèves concernés sont informés en temps utile des dates où leur présence est requise. Un calendrier des activités est disponible sur le site de l'établissement et actualisé régulièrement.

Article 6.2 Autorisation de droit à l'image à des fins de communication.

Le C2M est susceptible de prendre des photos voire de filmer des concerts où peuvent apparaître les élèves dans le cadre des cours et/ou des activités organisées par l'établissement. Les images seront utilisées à des fins non commerciales pour illustrer les supports d'information de la commune et de l'établissement.

Les élèves majeurs qui ne souhaiteraient pas être pris en photo ou filmés devront signifier leur refus par écrit en début d'année scolaire. Pour les élèves mineurs, il appartiendra à leur responsable légal d'en faire la demande.

CHAPITRE 7 – Règles de vie – discipline - responsabilités

Article 7.1 : Discipline

Le directeur est responsable de la discipline dans les locaux du C2M.

Le personnel enseignant et administratif sont chargés, sous la responsabilité du directeur, de faire respecter les dispositions prévues par le présent règlement intérieur.

Tout élève dont le comportement contreviendrait aux règles de conduites édictées par le présent règlement sera convoqué devant le Conseil d'Établissement qui siège en Conseil de discipline, lequel pourra prononcer le renvoi de l'élève sans possibilité de recours ou d'un quelconque remboursement de cotisation.

Les élèves sont tenus :

- De se déplacer calmement dans les couloirs et les salles de cours.
- D'avoir un comportement décent au sein de l'établissement.
- De s'abstenir de tout jeu dangereux ou d'attitude violente.
- De ne pas manipuler le matériel de sonorisation, les instruments, ainsi que tout autre équipement installé dans les locaux sans autorisation.

Article 7.2 : Interdiction

- Conformément aux dispositions du Code de Santé Publique, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif tel le C2M.
- De se trouver en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produits et/ou substances illicites dans les locaux du C2M.
- De consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'école. Des dérogations pourront être accordées en dehors des horaires scolaires pour une occasion exceptionnelle avec accord du chef d'établissement (vin, bière, cidre et poiré, les spiritueux étant pour leur part interdits).
- De diffuser des croyances ou de tenir des propos discriminatoires dans les locaux du C2M.
- De salir ou dégrader les locaux et matériels mis à disposition.

Article 7.3 : Harcèlement

L'équipe du C2M s'engage à veiller à la protection de l'ensemble des élèves et d'avoir une attention particulière pour toute situation pouvant mener à du harcèlement sous toute ses formes.

Le harcèlement constitue un délit punissable dans les conditions prévues par les lois du 26 juillet 2019 et du 3 mars 2022.

Le fait de harcèlement peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 7.4 : Autorisation d'affichage

Tout affichage en dehors des activités du C2M doit faire l'objet d'une demande auprès du directeur en amont.

Article 7.5 : Responsabilité de l'élève ou du représentant légal et du C2M.

Le personnel du C2M, les élèves, les parents d'élèves et les accompagnants sont invités à circuler avec beaucoup de prudence sur le parking et aux abords du C2M.

Les élèves mineurs sont placés sous la seule responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal en dehors de l'établissement, notamment durant les trajets entre leur domicile et le C2M ou au cours de trajets entre les différents sites utilisables par l'établissement.

La responsabilité du C2M ne peut être engagée que pendant la durée des cours.

Les élèves peuvent librement rester ou venir au C2M en dehors de leurs horaires de cours tout en restant sous la responsabilité des parents ou des responsables légaux.

Article 7.6 : Assurances

Le C2M assure l'ensemble des élèves en tant que personne pendant le temps des activités (cours, ateliers, pratiques collectives et concerts).

Les instruments des élèves pratiquant en ensemble (ensembles de guitares et d'accordéons) et en orchestre (Fil'Harmonie et Fil'Harmonie-junior) sont assurés pendant le temps de l'activité (non sur le transport).

Par conséquent, les élèves qui ne pratiquent pas en ensemble ou orchestre (pratiques collectives suivant la définition de l'établissement) doivent penser à assurer leur instrument.

Les parents d'élèves doivent obligatoirement assurer les instruments prêtés aux élèves.

La ville de Roche la Molière n'est pas responsable des vols, pertes, bris et dégradations qui pourraient se produire au sein des locaux du C2M et de ses abords, tant en ce qui concerne les biens personnels des élèves que pour les instruments prêtés par l'établissement.

CHAPITRE 8 - Prêt d'instruments

Article 8.1 : Mise à disposition d'instruments.

Un contrat de prêt est passé entre l'élève ou son représentant légal et le C2M, pour la durée de l'année scolaire. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Les instruments de musique sont placés sous la responsabilité des élèves ou de leur responsable légal pendant le temps du contrat. Ils seront utilisés et entretenus suivant les recommandations de leur professeur.

Les parents ou élèves adultes s'engagent à faire réviser les instruments si besoin et à les assurer tel que le prévoit l'article 7.6 ci-dessus.

CHAPITRE 9 – Application du Règlement Intérieur

Article 9.1 : Le présent règlement intérieur approuvé en séance du conseil municipal du lundi 13 mai 2024 est applicable à compter de l'année scolaire 2024-2025.

ANNEXE 3

GPEC pour le Conseil d'Établissement

Dans le cadre du recrutement, la polyvalence a toujours été un facteur important. En effet, nous préférons une équipe pluridisciplinaire et concernée par la vie municipale a un nombre de professeur important ayant peu d'heures dans l'école.

DISCIPLINES	Nb d'heures	Age	Divers
Professeur chargé de direction 100 % TP			
Pratiques collectives (orchestres) + ateliers trompette	8/16 + direction	55	P
Secrétariat 50 % TP			
Adjointe administrative Assistants et assistants principaux titulaire FPT	17,5/35	37	P
Flûte traversière + ensemble 35 % TP	7/20	52	P
Accordéon + ensemble 20 % TP	4/20+4,25	51	P
Saxophone	10/20	-	Poste non pourvu
Guitare + ensemble 75% TP	15/20	36	P
Assistants et assistants principaux CDI de droit public			
Piano + accompagnement + FM 70 % TP	14/20	42	P
Cuivres (trombone, tuba et trompette) 25 % TP	5 + 0,50	33	P
Piano + musiques actuelles 100 % TP	20/20+2,25	62	P
Formation musicale + violoncelle + orchestre 100 % TP	20/20+2,25	53	P
Chant + technique vocale + petite enfance 77,50 % TP	15,5/20	57	P
Éveil + FM + clarinette 81,25 % TP	16,25/20+2,5	46	P
Percussion + ensemble + HMR 56,25 % TP	11,25/20	48	P
Violon 55% TP	11/20	58	P
Assistants et assistants principaux CDD de droit public			
Saxophone 50 % TP	10/20	32	P
FM + accompagnement 17,5 % TP	3,5	49	P

Données démographiques

Nombre actuel de femmes	10	soit 67 % des effectifs
Nombre actuel d'hommes	5	soit 33 % des effectifs

Effectifs par type de contrat ou statut

Nombre de fonctionnaires	5 agents soit 2,80 ETP
Nombre de CDI de droit public	8 agents soit 6,35 ETP
Nombre de CDD de droit public	2 agents soit 0,68 ETP
----- =	
15 agents soit 9,83 ETP	
(+ heures complémentaires et supplémentaires)	

Particularité des effectifs

Une polyvalence et une capacité à enseigner et ou encadrer plusieurs disciplines.
La lettre « **P** » dans la case « divers » indique cette particularité à être pluridisciplinaires (label).

